

ROYAUME DU MAROC
Maître d'ouvrage : LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A.
Maître d'ouvrage délégué : OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 121/2023

Le **04 Décembre 2023 à 10 Heures 30 mn**, Il sera procédé, dans les bureaux de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour le compte de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail en maîtrise d'ouvrage déléguée, ayant pour objet **la réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique.**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma. Et à partir du site de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **Cent cinquante mille Dirhams (150.000.00 DH)**

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de **Neuf millions neuf cent quatre-vingt-huit mille trois cent quatre-vingts Dirhams (9.988.380,00 DH) en TTC.**

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au Service Achats des équipements à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) Casablanca, avant le **01 Décembre 2023 à 16 Heures.**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT

Les concurrents peuvent :

- ❖ soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- ❖ soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés rattaché à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) - Casablanca ;
- ❖ soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ❖ Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n°20-14 du 8 kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article n°6 du règlement de consultation

المملكة المغربية

صاحب المشروع: LA FONCIERE CMC S.A صاحب المشروع مفوض: مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل رقم 2023/121

في يوم 04 دجنبر 2023 على الساعة 10:30 صباحاً، سيتم في مكتب الإدارة العامة لمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل الكائن بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، فتح الأظرفة المتعلقة بطلب عروض الأثمان المفتوح لحساب مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل في إدارة المشاريع بالتفويض ، لأجل القيام بأعمال التضميم ومعالجة الأسطح لفائدة مدينة المهن و الكفاءات موزعة في الحصة فريدة .

يمكن سحب ملف طلب العروض بمصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء، كما يمكن كذلك سحبه إلكترونيا من بوابة صفقات الدولة www.marchéspublics.gov.ma وكذا من بوابة مكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل على العنوان التالي: www.ofppt.ma

وتبلغ الضمانة المؤقتة مائة وخمسون ألف (150 000,00) درهم

والكلفة التقديرية للأعمال المحددة من طرف صاحب المشروع تبلغ تسع ملايين وتسعمائة وثمانية وثمانون ألفاً وثلاثمائة وثمانون درهم (9.988.380,00) مع احتساب جميع الرسوم

إن العينات ، التي يستوجبها ملف طلب العروض يجب إيداعها بمصلحة شراء المعدات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء ، وذلك قبل يوم 01 دجنبر 2023 على الساعة الرابعة بعد الزوال.

يجب أن يكون كل من محتوى وتقديم ملفات المتنافسين مطابقين لمقتضيات المواد 27، 29 و 31 من نظام الصفقات الخاص بمكتب التكوين المهني وإنعاش الشغل.

ويمكن للمتنافسين :

- إما إرسالها عن طريق البريد المضمون بإفادة بالاستلام إلى المكتب المذكور؛
- إما إيداع أظرفتهم مقابل وصل، بمكتب مصلحة الصفقات بمديرية التموين واللوجستيك الكائنة بملتقى طريق BO. 50 والطريق الوطنية رقم 11 (طريق النواصر – سيدي معروف) - الدار البيضاء؛
- إما تسليمها مباشرة لرئيس لجنة طلب العروض عند بداية الجلسة وقبل فتح الأظرفة.
- إما أن يتم إرسالها إلكترونياً وفقاً لأحكام قرار وزارة الاقتصاد والمالية رقم 14-20 بتاريخ 8 ذي القعدة 1435 (4 سبتمبر 2014) المتعلق بإزالة الطابع المادي لإجراءات المشتريات العامة.

إن الوثائق المثبتة الواجب الإدلاء بها هي تلك المقررة في المادة 6 من نظام الإستشارة

ROYAUME DU MAROC

MAITRE D'OUVRAGE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A.

MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

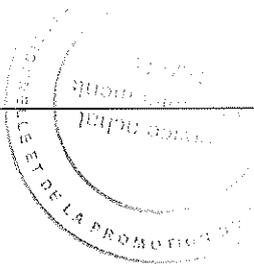
OFFICE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DE LA PROMOTION DU TRAVAIL

Dossier d'Appel d'offres
Ouvert sur offres de prix

N° 121/ 2023

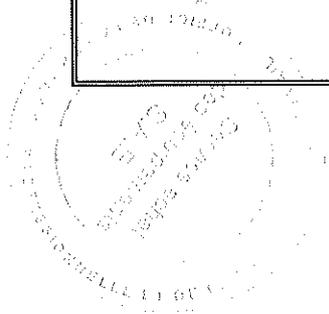
Objet de l'Appel d'offres :

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des
Métiers et des Compétences en lot unique



M

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION
(R. C.)**



M

SOMMAIRE

- ARTICLE 1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.
ARTICLE 2 : MAITRE D'OUVRAGE
ARTICLE 3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE
ARTICLE 4 : DEFINITIONS
ARTICLE 5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.
ARTICLE 6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.
ARTICLE 7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ORGANISMES PUBLICS.
ARTICLE 8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
ARTICLE 9 : OFFRE VARIANTE.
ARTICLE 10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.
ARTICLE 12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 13 : REPARTITION EN LOT.
ARTICLE 14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.
ARTICLE 15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.
ARTICLE 17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.
ARTICLE 18 : LANGUE DE L'OFFRE.
ARTICLE 19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.
ARTICLE 20 : MONNAIE DE L'OFFRE.
ARTICLE 21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.
ARTICLE 22 : EVALUATION DES OFFRES DES CONCURRENTS.

H

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE N°1 : OBJET DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Le présent règlement de consultation concerne l'appel d'offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique.

Il est établi en vertu des dispositions de l'article n°18, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Les prescriptions du présent règlement ne peuvent en aucune manière déroger ou modifier les conditions et les formes prévues par le règlement des marchés de l'OFPPT. Toute disposition contraire au règlement des marchés de l'OFPPT est nulle et non avenue. Seules sont valables les précisions et prescriptions complémentaires conformes aux dispositions de l'article n°18 et des autres articles du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°2 : MAITRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage du marché qui sera passé suite au présent appel d'offres est : la **Société Foncière CMC S.A.**

ARTICLE N°3 : MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE

Le maître d'ouvrage délégué est l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

Outre le lancement et le jugement de la procédure des Appels d'offres, la mission de la maîtrise d'ouvrage déléguée est portée sur :

- Le suivi d'exécution du marché ;
- Les démarches, éventuelles, nécessaires à l'obtention de l'exonération des droits de douanes ;
- La coordination nécessaire pour La préparation des conditions de livraison, d'installation et de réception des équipements ;
- La signature des bons de dépôt et des livraisons conformément aux dispositions prévues par ce marché ;
- La réception provisoire du marché ;
- La réception définitive du marché ;
- La liquidation et le paiement des dossiers de facturation.

L'OFPPT représente la Société Foncière CMC S.A. à l'égard du titulaire de ce marché dans l'exercice des attributions qui lui sont confiés jusqu'à ce que la Société Foncière des CMC ait constaté l'achèvement de sa mission.



ARTICLE N°4 : DEFINITIONS.

Au sens du règlement des marchés de l'OFPPPT on entend par :

- 1- **Attributaire** : concurrent dont l'offre a été retenue avant la notification de l'approbation du marché ;
- 2- **Autorité compétente** : l'ordonnateur ou la personne déléguée (sous-ordonnateur) par lui pour approuver le marché ;
- 3- **Concurrent** : toute personne physique ou morale qui propose une offre en vue de la conclusion d'un marché ;
- 4- **Groupement** : deux ou plusieurs concurrents qui souscrivent un engagement unique dans les conditions prévues à l'article 140 du règlement des marchés publics de l'OFPPPT ;
- 5- **Titulaire** : attributaire auquel l'approbation du marché a été notifiée.

ARTICLE N°5 : CONDITIONS REQUISES DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°24 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT :

Peuvent valablement participer et être attributaire(s) de(s) marché(s) afférent(s) au présent appel d'offres, les personnes physiques ou morales, qui :

- a) Justifient des capacités juridiques, techniques et financières requises ;
- b) Sont en situation fiscale régulière, pour avoir souscrit leurs déclarations et réglé les sommes exigibles dûment définitives ou, à défaut de règlement, constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable chargé du recouvrement, et ce conformément à la législation en vigueur en matière de recouvrement ;
- c) Sont affiliées à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ou à un régime particulier de prévoyance sociale, et souscrivent de manière régulière leurs déclarations de salaires et sont en situation régulière auprès de ces organismes.

Ne sont pas admises à participer aux appels d'offres :

- Les personnes en liquidation judiciaire ;
- Les personnes en redressement judiciaire, sauf autorisation spéciale délivrée par l'autorité judiciaire compétente ;
- Les personnes ayant fait l'objet d'une exclusion temporaire ou définitive prononcée dans les conditions fixées par l'article n°142 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- Les personnes qui représentent plus d'un concurrent dans une même procédure de passation de marchés.

ARTICLE N°6 : JUSTIFICATION DES CAPACITES ET DES QUALITES DES CONCURRENTS.

Chaque concurrent est tenu de présenter un dossier administratif et un dossier technique. Chaque dossier peut être accompagné d'un état des pièces qui le constituent.

A- Le dossier administratif comprend :

1. Pour chaque concurrent, au moment de la présentation des offres :

- a) Une déclaration sur l'honneur, en un exemplaire unique, établie conformément au modèle joint en annexe.
- b) L'original du récépissé du cautionnement provisoire ou l'attestation de la caution personnelle et solidaire en tenant lieu, le cas échéant. En cas de groupement, le cautionnement provisoire doit être constitué conformément aux dispositions du § C de l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

N.B : 1- Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements agréés à cet effet par le ministre chargé des finances Marocain (pour les candidats étrangers, ces cautions personnelles et solidaires doivent être avalisées par une banque marocaine).

2- Les pièces a et b ne doivent exprimer aucune restriction ou réserve sous peine d'être rejetées par la commission d'appel d'offres.

Pour les groupements, il y a lieu de produire :

- + Une copie légalisée de la convention constitutive du groupement prévue à l'article n°140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT.
- + Une note indiquant notamment l'objet de la convention, la nature du groupement, le mandataire, la durée de la convention, la répartition des prestations, le cas échéant.

2. Pour le concurrent auquel il est envisagé d'attribuer le marché, dans les conditions fixées à l'article 40 du Règlement des Marchés de l'OFPPT :

- a) La ou les pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du concurrent et ce conformément à l'alinéa a) du paragraphe 2 de l'article n°25 du Règlement des Marchés de l'OFPPT ;
- b) Une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le concurrent est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 5 ci-dessus. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
- c) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 4 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme ;

M

W

* La date de production des pièces prévues aux b) et c) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

- d) Le certificat d'immatriculation au registre de commerce pour les personnes assujetties à l'obligation d'immatriculation conformément à la législation en vigueur ;

Pour, les concurrents non installés au Maroc : l'équivalent des attestations visées aux paragraphes b, c et d ci-dessus, délivrées par les administrations ou les organismes compétents de leurs pays d'origine ou de provenance pour les concurrents non installés au Maroc.

A défaut de la délivrance de tels documents par les administrations ou les organismes compétents de leur pays d'origine ou de provenance, lesdites attestations peuvent être remplacées par une attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits ou par une déclaration sur l'honneur dûment certifiée par les autorités compétentes du pays d'origine attestant l'impossibilité de produire l'ensemble ou une partie des documents précités.

B - Le dossier technique comprend :

1. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation.
2. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'originale délivrées par les maîtres d'ouvrage publics ou privés ou par les hommes de l'art sous la direction desquels le concurrent a exécuté des prestations de mêmes familles. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation, selon le modèle joint au présent règlement.

ARTICLE N°7 : DOCUMENTS A FOURNIR PAR LES ETABLISSEMENTS PUBLICS.

Lorsque le concurrent est un établissement public, il doit fournir :

1. Au moment de la présentation de l'offre, outre le dossier technique et en plus des pièces prévues à l'alinéa 1) du I-A de l'article 6 ci-dessus, une copie du texte l'habilitant à exécuter les prestations objet du marché ;
2. S'il est retenu pour être attributaire du marché :
 - a) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'original délivrée depuis moins d'un an par l'Administration compétente du lieu d'imposition certifiant qu'il est en situation fiscale régulière ou à défaut de paiement qu'il a constitué les garanties prévues à l'article 5 ci-dessus. Cette attestation, qui n'est exigée que pour les organismes soumis au régime de la fiscalité, doit mentionner l'activité au titre de laquelle le concurrent est imposé ;
 - b) une attestation ou sa copie certifiée conforme à l'originale délivrée depuis moins d'un an par la Caisse nationale de sécurité sociale certifiant que le concurrent est en situation régulière envers cet organisme conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 5 ci-dessus ou de la décision du ministre chargé de l'emploi ou sa copie certifiée conforme à l'originale, prévue par le dahir portant loi n° 1-72-184 du 15 jourmada II 1392 (27 juillet 1972) relatif au régime de sécurité sociale assortie de l'attestation de l'organisme de prévoyance sociale auquel le concurrent est affilié et certifiant qu'il est en situation régulière vis-à-vis dudit organisme.



La date de production des pièces prévues aux a) et b) ci-dessus sert de base pour l'appréciation de leur validité.

ARTICLE N°8 : CONTENU DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les dossiers présentés par les concurrents doivent comporter :

8.1 - **Les dossiers administratifs et techniques**, prévus à l'article 6 ci-dessus.

8.2 - **Une offre technique** :

7.2 - Une offre technique :

L'offre technique du concurrent doit comprendre les éléments suivants :

1. Les « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » renseignés conformément au canevas prévu à l'annexe : Lot 1 et 2, du cahier des prescriptions spéciales et ce, en faisant ressortir l'annexe caractéristiques des équipements et/ou fournitures proposées par le concurrent, leurs marques et leurs références.

Cette annexe est signée par le concurrent et étayée par les catalogues et/ou Documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » afférents aux équipements et /ou fournitures proposées.

Ces catalogues et/ou documents relatifs aux « spécifications techniques des équipements et/ou fournitures » doivent être cachetés sur toutes les pages et portant le numéro de l'appel d'offres et l'item correspondant.

2. Les marques proposées doivent être déposées et protégées.

7.3 - Présentation des échantillons :

Les échantillons des articles suivants :

- o Lot unique : Items : 3,4,5,6,7,10,11,19,21,22,24,27,45

Seront déposés conformément à l'avis d'appel d'offres.

Les échantillons doivent être cachetés portant le numéro de l'appel d'offres, du lot et de l'item correspondant. En cas d'offres variante, il doit porter en plus la mention « variante ».

Les échantillons, prototypes, prospectus, notices ou autres documents techniques déposés ou reçus peuvent être retirés au plus tard le jour ouvrable précédant le jour et l'heure fixés pour l'ouverture des plis à 16h30.

Aucun échantillon, prototypes, prospectus, notices ou autre document technique n'est accepté au-delà de la date et heure limites prévues ci-dessus.

8.3 - **Une offre financière** qui comprend :





a) l'acte d'engagement par lequel le concurrent s'engage à réaliser les prestations objet du marché conformément aux conditions prévues aux cahiers des charges et moyennant un prix qu'il propose. Il est établi en un seul exemplaire conformément au modèle joint au présent règlement.

Cet acte d'engagement dûment rempli, et comportant le relevé d'identité bancaire (RIB), est signé par le concurrent ou son représentant habilité, sans qu'un même représentant puisse représenter plus d'un concurrent à la fois pour le même marché.

Lorsque l'acte d'engagement est souscrit par un groupement tel qu'il est défini à l'article 140 du Règlement des Marchés de l'OFPPT, il doit être signé soit par chacun des membres du groupement ; soit seulement par le mandataire si celui-ci justifie des habilitations sous forme de procurations légalisées pour représenter les membres du groupement lors de la procédure de passation du marché.

b) le bordereau des prix - détail estimatif prix établis par le Maître d'Ouvrage Délégué et figurant dans le dossier d'appel d'offres.

Le montant total de l'acte d'engagement doit être libellé en chiffres et en toutes lettres.

Le bordereau des prix - détail estimatif doivent tenir compte de :

- ✦ La saisie doit se faire par les moyens numériques (non manuscrits).
- ✦ Les prix unitaires doivent être libellés en chiffres.
- ✦ Les montants totaux doivent être libellés en chiffres.

En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement, et de celui du bordereau des prix-détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

8.4 - **Le cahier des prescriptions spéciales** paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.

ARTICLE N°9 : OFFRE VARIANTE.

Des offres variantes pourront être proposées par les concurrents.
La présentation des offres variantes n'implique pas l'obligation pour le soumissionnaire de présenter une offre pour la solution de base initialement prévue.

Les modalités d'examen des offres de base seront effectuées conformément aux spécifications techniques des fournitures proposées annexé au cahier des prescriptions spéciales.

Les modalités d'examen des offres variantes seront effectuées de la même manière que l'offre technique de base.

J

9

th

Les offres variantes présentées par les concurrents font l'objet d'un pli distinct de l'offre de base éventuellement proposée. Dans ce cas, les pièces du dossier administratif visées à l'alinéa 1) du paragraphe I-A de l'article 5 et de l'article 6 ci-dessus, le dossier technique est valable aussi bien pour la solution de base que pour les offres variantes.

Dans le cas où le concurrent ne présente qu'une offre variante, le pli contenant celle-ci doit être présentée conformément à l'article 13 ci-dessous, accompagnée des dossiers prévus à l'article 7 ci-dessus, ainsi que le cahier des prescriptions spéciales paraphé et signé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet et doit porter en outre la mention " offre variante".

ARTICLE N°10 : COMPOSITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article 19 du règlement des marchés de l'OFPPT, le dossier d'appel d'offres comprend :

- a) Une copie de l'avis d'appel d'offres ouvert ;
- b) Un exemplaire du cahier des prescriptions spéciales ;
- c) Le modèle de l'acte d'engagement visé à l'article 7 précité ;
- d) Le modèle du bordereau des prix - détail estimatif ;
- e) Le modèle de la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 5 précité ;
- f) Le présent règlement de la consultation.

ARTICLE N°11 : INFORMATION DES CONCURRENTS.

Tout concurrent peut demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique de lui fournir des éclaircissements ou renseignements concernant l'appel d'offres ou les documents y afférents. Cette demande n'est recevable que si elle parvient au Maître d'Ouvrage Délégué au moins sept (7) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

Le Maître d'Ouvrage Délégué doit répondre à toute demande d'information ou d'éclaircissement reçue dans le délai prévu ci-dessus.

Tout éclaircissement ou renseignement, fourni par le Maître d'Ouvrage Délégué à un concurrent à la demande de ce dernier, doit être communiqué le même jour et dans les mêmes conditions aux autres concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé le dossier d'appel d'offres et ce par lettre recommandée avec accusé de réception, par fax confirmé ou par voie électronique. Il est également mis à la disposition de tout autre concurrent dans le portail des marchés publics et communiqué aux membres de la commission d'appel d'offres.

Les éclaircissements ou renseignements fournis par le Maître d'Ouvrage Délégué doivent être communiqués au demandeur et aux autres concurrents dans les sept (7) jours suivant la date de réception de la demande d'information ou d'éclaircissement du concurrent.

Toutefois, lorsque ladite demande intervient entre le dixième et le septième jour précédant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis la réponse doit intervenir au plus tard trois (3) jours avant la date prévue pour la séance d'ouverture des plis.

M

W

H

ARTICLE N°12 : MODIFICATION DANS LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°19 § 7 du règlement des marchés de l'OFPPT, exceptionnellement le Maître d'Ouvrage Délégué peut introduire des modifications dans le dossier d'appel d'offres sans changer l'objet du marché. Ces modifications sont communiquées à tous les concurrents ayant retiré ou ayant téléchargé ledit dossier, et introduites dans les dossiers mis à la disposition des autres concurrents.

Lorsque les modifications nécessitent la publication d'un avis rectificatif, celui-ci est publié conformément aux dispositions de l'alinéa 1 du paragraphe I-2 de l'article 20 du Règlement des Marchés de l'OFPPT. Dans ce cas, la séance d'ouverture des plis ne peut être tenue que dans un délai minimum de dix (10) jours à compter du lendemain de la date de la dernière publication de l'avis rectificatif au portail des marchés publics, du site de l'Office le cas échéant et dans le journal paru le deuxième, sans que la date de la nouvelle séance ne soit antérieure à celle prévue par l'avis de publicité initial.

Les concurrents ayant retiré ou téléchargé les dossiers d'appel d'offres doivent être informés des modifications prévues ci-dessus ainsi que de la nouvelle date d'ouverture des plis, le cas échéant.

Lorsqu'un concurrent estime que le délai prévu par l'avis de publicité pour la préparation des offres n'est pas suffisant compte tenu de la complexité des prestations objet du marché, il peut, au cours de la première moitié du délai de publicité, demander au Maître d'Ouvrage Délégué, par courrier porté avec accusé de réception, par fax confirmé ou par courrier électronique confirmé, le report de la date de la séance d'ouverture des plis.

La lettre du concurrent doit comporter tous les éléments permettant au Maître d'Ouvrage Délégué d'apprécier sa demande de report.

Si le Maître d'Ouvrage Délégué reconnaît le bienfondé de la demande du concurrent, il peut procéder au report de la date de la séance d'ouverture des plis. Le report, dont la durée est laissée à l'appréciation du Maître d'Ouvrage Délégué.

Dans ce cas, le report de la date de la séance d'ouverture des plis, ne peut être effectué qu'une seule fois quel que soit le concurrent qui le demande.

ARTICLE N°13 : REPARTITION EN LOTS.

- Le jugement des offres, prévu pour le présent appel d'offres, est un jugement **par lot**.
- Le soumissionnaire peut faire une offre pour un ou plusieurs lots de l'appel d'offres.
- Chaque lot fait l'objet d'un seul marché séparé et les quantités indiquées aux différents lots sont indivisibles.



- Le soumissionnaire doit obligatoirement offrir l'ensemble de la quantité indiquée à chaque lot.
- Les offres partielles, techniques et financières, ne sont en aucun cas prises en considération. Pour l'attribution, le Maître d'Ouvrage Délégué procède à l'ouverture, à l'examen des offres de chaque lot, et à l'attribution par lot.

ARTICLE N°14 : PRESENTATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article n°29 du règlement des marchés de l'OFPPT :

A- Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli fermé portant :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, éventuellement, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;
- L'avertissement que " le pli ne doit être ouvert que par le président de la commission d'appel d'offres lors de la séance publique d'ouverture des plis ".

B- Ce pli contient trois enveloppes distinctes :

- a) La première enveloppe comprend le dossier administratif, le dossier technique, et le cahier des prescriptions spéciales dûment signé et paraphé par le concurrent ou son représentant dûment habilité à cet effet.
Cette enveloppe doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **dossiers administratif et technique** ».
- b) La deuxième enveloppe comprend l'offre financière du soumissionnaire « Une enveloppe pour chaque lot ». Elle doit être cachetée et porter de façon apparente la mention « **offre financière** ».
- c) La troisième enveloppe contient l'offre technique. Elle doit être cachetée et porte de façon apparente la mention « **offre technique** »,

C- Les enveloppes visées aux paragraphes a, b, et c du B ci-dessus indiquent de manière apparente :

- Le nom et l'adresse du concurrent ;
- L'objet du marché et, le cas échéant, l'indication du lot ;
- La date et l'heure de la séance d'ouverture des plis ;

ARTICLE N°15 : RETRAIT DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES.

Le dossier d'appel d'offres est mis à la disposition des concurrents dans le bureau du Service des Marchés à la Direction de l'Approvisionnement et la Logistique, sis Intersection de la Route BO n° 50 et la R.N.11 (Route Nouaceur Sidi Maârouf) à Casablanca, dès la première parution de l'avis d'appel d'offres dans l'un des supports de publication prévus à l'article 20 du Règlement des

Marchés de l'OFPPT et jusqu'à la date limite de remise des offres. Le dossier d'appel d'offres est remis gratuitement aux concurrents.

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchéspublics.gov.ma et à partir du site de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail : www.ofppt.ma.

ARTICLE N°16 : DEPOT DES PLIS DES CONCURRENTS.

Conformément aux dispositions de l'article 31 du règlement des marchés de l'OFPPT, les plis sont, au choix des concurrents :

- Soit déposés, contre récépissé, dans le bureau de la Direction des Approvisionnements et Logistique (Service des Marchés), sis Intersection de la Route B.O. n° 50 et la Route Nationale 11 Sidi Maârouf – Casablanca - MAROC ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;
- Soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- Soit transmis par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du ministère de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435 (4 Septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Le délai pour la réception des plis expire à la date et l'heure fixées par l'avis d'appel d'offres pour la séance d'ouverture des plis.

Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

ARTICLE N°17 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.

Conformément aux dispositions de l'article n°33 du règlement des marchés de l'OFPPT, les concurrents restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante-quinze (75) jours, à compter de la date de la séance d'ouverture des plis.

Si la commission d'appel d'offres estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus, le Maître d'Ouvrage Délégué saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax confirmé ou par tout autre moyen de communication donnant date certaine et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les concurrents ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception ou par fax ou par tout autres moyens de

M

7

4/2

communication donnant date certaine adressée au Maître d'Ouvrage Délégué, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

ARTICLE N°18 : LANGUE DE L'OFFRE.

L'offre préparée par le concurrent ainsi que toute correspondance et tous documents concernant l'offre échangée entre le candidat et l'OFPPT seront rédigés en Langue Française. Tout document imprimé fourni par le candidat peut être rédigé en une autre langue dès lors qu'il est accompagné d'une traduction en langue française par une personne/autorité compétente, des passages intéressants l'offre. Dans ce cas et aux fins de l'interprétation de l'offre, la traduction française fait foi.

ARTICLE N°19 : PRIX PREFERENTIELS POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE.

Vu que les prestations objet du présent appel d'offres sont destinées uniquement à la formation professionnelle, il y a lieu de proposer des prix préférentiels pour l'éducation.

ARTICLE N°20 : MONNAIE DE L'OFFRE.

Pour le concurrent national, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé en Dirhams.
Pour le concurrent non installé au Maroc, la monnaie dans laquelle le prix des offres doit être formulé et exprimé est l'Euro ou le dollar USA. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les montants des offres exprimées en monnaies étrangères doivent être convertis en dirham. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du Dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghrib.



ARTICLE N°21 : DEPENSES ENCOURUES DU FAIT DE L'APPEL D'OFFRES.

Le soumissionnaire supporte toutes les dépenses encourues du fait de la préparation et de la présentation de son offre à l'OFPPT qui ne pourra, en aucun cas, en être tenu pour responsable, quel que soit le déroulement ou l'issue de la procédure d'appel d'offres.

ARTICLE N°22 : EVALUATION DES DOSSIERS DES CONCURRENTS.

Les offres des concurrents admissibles sont examinées conformément aux dispositions des articles **36, 38, 39, 40** et **41** du Règlement des Marchés de l'OFPPT.

Les capacités techniques et financières des concurrents seront appréciées comme suit :

- Seuls seront retenus, les concurrents ayant présenté au moins une attestation de références, conformes aux prescriptions de l'article 6-alinéa B-2 du présent règlement de consultation, se rapportant à des prestations de la même famille de celles objet du présent appel d'offres, dont le montant est supérieur ou égal à 25 % de l'estimation des lots concernés, réalisées au cours des années (2018 et postérieur).

Aussi, il est précisé qu'en cas d'attestation délivrée à un groupement, celle-ci sera appréciée pour la cote part réalisé par le (s) concurrent(s) ou à défaut de renseignement, pour part égale du montant globale de l'attestation.

Les offres techniques seront évaluées comme suit :

- La conformité technique des offres (de base et / ou des variantes) sera appréciée, sur la base des documents présentés dans l'offre technique du soumissionnaire et par rapport aux spécifications techniques des fournitures demandées au niveau du CPS et par validation des échantillons, tout échantillon non présenté sera déclaré non conforme.
- En cas de discordance des spécifications techniques entre les pièces de l'offre technique d'un ou plusieurs concurrents, la commission d'appel d'offres peut demander par écrit à l'un ou à plusieurs concurrents des précisions, éclaircissements et/ou des compléments d'informations, des données sur leurs offres techniques. Ces éléments qui doivent concerner les documents contenus dans lesdites offres. Pour les articles dont les échantillons sont exigés, les propositions techniques doivent correspondre aux échantillons déposés.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications techniques demandées sera déclaré non conforme.
- La commission peut, avant de se prononcer, charger une sous-commission technique pour analyser les offres techniques proposées.

Conformément aux dispositions des articles 39, 40 et 41 du Règlement des Marchés de l'OFPPT précité, l'examen des offres financières concerne les seuls concurrents admis à l'issue de l'examen de leurs dossiers administratifs, techniques et leurs offres techniques présentées.



Le marché sera attribué au concurrent, retenu à l'issu de l'examen des dossiers administratifs et techniques, de l'offre technique et de l'offre financière la moins disant par lot.

NB : En application des dispositions de l'article 27 du règlement des marchés l'OFPPT précité, les corrections des erreurs arithmétiques s'effectueront de la manière suivante :

- En cas de discordance entre les prix unitaires du bordereau des prix et ceux du détail estimatif, les prix du bordereau des prix prévalent ;
- En cas de discordance entre le montant total de l'acte d'engagement et de celui du bordereau des prix détail estimatif, le montant de ce dernier document est tenu pour bon pour établir le montant réel de l'acte d'engagement.

<p>Établi par :</p>  	<p>Vérfié par le Service des Marchés :</p>
<p>Le Maître d'Ouvrage Délégué</p>	
<p>Le Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique</p>  <p>Abdellif AOURAGH</p>	



MODELE DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

ACTE D'ENGAGEMENT

A - Partie réservée à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail

Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°...../2023 du/...../2023 àh..... min

Objet du marché : La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).

B - Partie réservée au concurrent

a) Pour les personnes physiques

Je (1), soussigné : (Prénom, nom et qualité) agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte, adresse du domicile élu affilié à la CNSS sous le (2) inscrit au registre du commerce de..... (Localité) sous le n° (2) n° de patente..... (2) :

b) Pour les personnes morales

Je (1), soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de..... (Raison sociale et forme juridique de la société)
Au capital de :
Adresse du siège social de la société.....
Adresse du domicile élu.....
Affiliée à la CNSS sous le n°.....(2) et (3)
Inscrite au registre du commerce..... (Localité) sous le n°..... (2) et (3)
N° de patente.....(2) et (3)
N° d'identification fiscale.....
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise :(2) et (3)

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés :

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres, concernant les prestations précisées en objet de la partie A ci-dessus ;





Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et les difficultés que comportent ces prestations :

1) remets, revêtu (s) de ma signature un bordereau de prix - détail estimatif établi (s) conformément aux modèles figurant au dossier d'appel d'offres ;

2) m'engage à exécuter lesdites prestations conformément au cahier des prescriptions spéciales et moyennant les prix que j'ai établis moi-même, lesquels font ressortir :

- Montant total HT :(en lettres et en chiffres)
- Taux de la TVA.....(en pourcentage)
- Montant de la T.V.A. :(en lettres et en chiffres)
- Montant TTC :(en lettres et en chiffres)

La Société Foncière CMC S.A. se libérera des sommes dues par elle en faisant donner crédit au compte (À la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) (1) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à..... (Localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

Fait à.....le.....

(Signature et cachet du concurrent)

(1) lorsqu'il s'agit d'un groupement, ses membres doivent :

- mettre : «Nous, soussignés..... nous obligeons conjointement/ou solidairement (choisir la mention adéquate et ajouter au reste de l'acte d'engagement les rectifications grammaticales correspondantes) ;
- ajouter l'alinéa suivant : « désignons..... (prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ».

(2) pour les concurrents non installés au Maroc préciser la référence des documents équivalents ;
(3) ces mentions ne concernent que les personnes assujetties à cette obligation.



MODELE DE DECLARATION SUR L'HONNEUR

DECLARATION SUR L'HONNEUR

- Mode de passation : Appel d'offres ouvert sur offres des prix n°...../2023 du/...../2023 àh..... min

Objet de l'appel d'offres : La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

A - Pour les personnes physiques

Je, soussigné : (Prénom, nom et qualité)
Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte,
Adresse du domicile élu :
Affilié à la CNSS sous le n° : (1)
Inscrit au registre du commerce de (Localité) sous le n°
..... (1) n° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....

B - Pour les personnes morales

Je, soussigné (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise)
Agissant au nom et pour le compte de (Raison sociale et forme juridique
de la société) au capital de:
Adresse du siège social de la société adresse du domicile
élu
Affiliée à la CNSS sous le n° (1)
Inscrite au registre du commerce (Localité) sous le n° (1)
N° de patente (1)
N° du compte courant postal, bancaire ou à la TGR (RIB), ouvert auprès de
.....
N° d'identification fiscale
N° de l'Identifiant Commun de l'Entreprise : (1)

- Déclare sur l'honneur :

- 1- m'engager à couvrir, dans les limites fixées dans le cahier des charges, par une police d'assurance, les risques découlant de mon activité professionnelle ;
- 2- que je remplit les conditions prévues à l'article 24 du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 juin 2014) et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la formation et de la promotion du travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle ;

M

5

He

- 3- Etant en redressement judiciaire j'atteste que je suis autorisé par l'autorité judiciaire compétente à poursuivre l'exercice de mon activité (2) ;
- 4- m'engager, si j'envisage de recourir à la sous-traitance :
- à m'assurer que les sous-traitants remplissent également les conditions prévues par l'article 24 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT ;
 - que celle-ci ne peut dépasser 50% du montant du marché, ni porter sur les prestations constituant le lot ou le corps d'état principal prévues dans le cahier des prescriptions spéciales, ni sur celles que Maître d'Ouvrage Délégué a prévues dans ledit cahier ;
 - à confier les prestations à sous-traiter à des PME installées au Maroc ; (3)
- 5- m'engager à ne pas recourir par moi-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption de personnes qui interviennent à quelque titre que ce soit dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution du présent marché ;
- 6- m'engage à ne pas faire par moi-même ou par personne interposées, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusions du présent marché.
- 7- atteste que je remplis les conditions prévues par l'article 1er du dahir n° 1-02-188 du 12 JOUMADA I 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n°53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprises (4).
- 8- atteste que je ne suis pas en situation de conflit d'intérêt tel que prévu à l'article 151 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- 9- je certifie l'exactitude des renseignements contenus dans la présente déclaration sur l'honneur et dans les pièces fournies dans mon dossier de candidature.
- 10- je reconnais avoir pris connaissance des sanctions prévues par l'article 142 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT, relatives à l'inexactitude de la déclaration sur l'honneur.

Fait à.....le.....

Signature et cachet du concurrent

- (1)** Pour les concurrents non installés au Maroc, préciser la référence des documents équivalents et lorsque ces documents ne sont pas délivrés par leurs pays d'origine, la référence à l'attestation délivrée par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance certifiant que ces documents ne sont pas produits.
- (2)** à supprimer le cas échéant.
- (3)** Lorsque le CPS le prévoit.
- (4)** à prévoir en cas d'application de l'article 139 du Règlement des Marchés de l'OFPPPT.
- (*)** En cas de groupement, chacun des membres doit présenter sa propre déclaration sur l'honneur.







MODELE ATTESTATION DE REFERENCE

Logo Entreprise

Date

ATTESTATION DE REFERENCE

Je soussigné, [Nom et prénom], [qualité du signataire], atteste par la présente que la société [Nom de la société], a exécuté les prestations [Détailler les prestations], objet du marché n°....., d'un montant de :, sur un délai d'exécution de :

A la date du :.....

Les prestations mentionnées, ci-dessus, se sont déroulées dans de bonnes conditions et à notre entière satisfaction.

La présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Signature et cachet

Nom et prénom du signataire

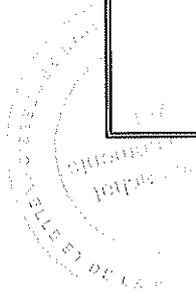
Qualité du signataire.







**CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES
(C. P. S.)**



[Handwritten signature]

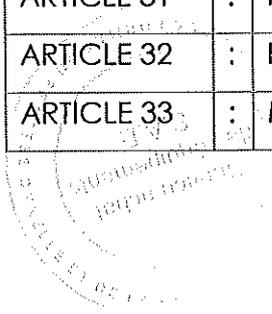
[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

SOMMAIRE

ARTICLE 1	:	OBJET DU MARCHE.
ARTICLE 2	:	MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE
ARTICLE 3	:	DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHE.
ARTICLE 4	:	AUTRES TEXTES APPLICABLES.
ARTICLE 5	:	CARACTERE DES PRIX.
ARTICLE 6	:	NATURE DES PRIX.
ARTICLE 7	:	DROITS DE TIMBRES.
ARTICLE 8		FORMALITES DE DOUANES ET DU COMMERCE EXTERIEUR
ARTICLE 9		FORMALITES D'EXONERATION DE LA TVA
ARTICLE 10	:	DELAJ D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD.
ARTICLE 11	:	CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF.
ARTICLE 12	:	LIVRAISON DES EQUIPEMENTS AU SITE BENEFICAIIRE
ARTICLE 13	:	MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE
ARTICLE 14	:	MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS
ARTICLE 15	:	FORMATION
ARTICLE 16	:	RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.
ARTICLE 17	:	MODE DE REGLEMENT.
ARTICLE 18	:	MODALITES DE PAIEMENT.
ARTICLE 19	:	UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.
ARTICLE 20	:	BREVETS.
ARTICLE 21	:	SOUS-TRAITANCE.
ARTICLE 22	:	DOMICILE DU TITULAIRE
ARTICLE 23	:	VALIDITE DU MARCHE.
ARTICLE 24	:	DELAJ DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.
ARTICLE 25	:	GARANTIE.
ARTICLE 26	:	RETENUE DE GARANTIE.

ARTICLE 27	:	DELAI DE GARANTIE.
ARTICLE 28	:	RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISoire ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE
ARTICLE 29	:	ASSURANCE ET RESPONSABILITES.
ARTICLE 30	:	REGLEMENT DES CONTESTATIONS.
ARTICLE 31	:	NANTISSEMENT.
ARTICLE 32	:	RESILIATION DU MARCHE.
ARTICLE 33	:	MESURES COERCITIVES



M

3

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPÉCIALES

Marché n° / 2023.

Passé en application de l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17 et alinéa 3 paragraphe 3 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 Chaabane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Entre les soussignés :

LA SOCIETE FONCIERE CMC S.A. ou son délégué, représentée par son Directeur Général
Mme Loubna TRICHA,

D'une part

Et,

La Société :

- Titulaire du compte bancaire (à la Trésorerie Générale, bancaire, ou postal) ouvert à mon nom (ou au nom de la société) à.....(localité), sous relevé d'identification bancaire (RIB) numéro.....

- Adresse du siège social de la société :

- Adresse du domicile élu :

- Affiliée à la CNSS sous le n° :

- Inscrite au registre de commerce de (localité) sous le n° :

- Patente n° :

- N° d'identification fiscale :

- n° de l'Identifiant de l'Entreprise :

- Représentée par :

Monsieur

Agissant au nom et pour le compte de ladite société en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUI

M

W

H

CHAPITRE I : CLAUSES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES :

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet : La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

ARTICLE 2 : MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE ET REGLEMENT DE PASSATION APPLICABLE

SOCIETE FONCIERE CMC S.A. a confié à l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Formation professionnel (OFPPT) la mission globale de maîtrise d'ouvrage déléguée du programme des Cités des Métiers et des Compétences.

A cet effet, le Maître d'Ouvrage Délégué (OFPPT) agira pour l'accomplissement de la mission qui lui est confiée au nom et pour le compte du Maître d'Ouvrage (SOCIETE FONCIERE CMC S.A.).

A ce titre, le présent marché est passé en application à l'alinéa 2, paragraphe 1 de l'article 16 et paragraphe 1 de l'article 17, du règlement des marchés, approuvé le 18 chaâbane 1435 (16 juin 2014), et fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'office de la Formation Professionnelle et de la Promotion de Travail (OFPPT) ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

ARTICLE 3 : DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU MARCHÉ

Les documents contractuels sont par ordre de priorité :

- 1- L'acte d'engagement,
- 2- Le présent cahier des prescriptions spéciales,
- 3- Le bordereau des prix - détail estimatif,
- 4- L'offre technique du titulaire,
- 5- Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux (CCAGT), approuvé par le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016).

En cas de discordance ou de contradiction entre les documents constitutifs du marché, autres que celles se rapportant à l'offre financière tel que décrit dans règlement relatif aux marchés publics de l'office de l'OFPPT, ceux-ci prévalent dans l'ordre où ils sont énumérés ci-dessus.

ARTICLE 4 : AUTRES TEXTES APPLICABLES

Le titulaire du marché est soumis aux dispositions notamment des textes suivants :

- Le règlement des marchés, approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014), relatif aux marchés publics de l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT).



- Le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) approuvant Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés de travaux.
- La loi n°69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes (B.O. n°5170 du 18/12/2003).
- Le dahir n°1.85.347 du 20/12/1985 relatif à l'institution générale de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- Le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n°112-13 relative au nantissement des marchés publics.
- Le décret royal n° 330-66 du 10 moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement général de comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété.
- L'arrêté 2-3663 du 13 /07/2005 portant Organisation financière et comptable de l'OFPPT.
- La décision du Ministre des Finances et de la Privatisation - DEPP n° 2-0610 du 26 Février 2008 fixant le visa préalable du contrôleur d'Etat de l'OFPPT pour les marchés de fournitures et de prestation de service dont le montant est supérieur à 1 000 000,00 DHS.
- Les textes officiels réglementant la main d'œuvre et les salaires.

Ainsi que tous les textes réglementaires ayant trait aux marchés publics rendus applicables à la date limite de réception des offres.

ARTICLE N°5 : CARACTERE DES PRIX

Les prix des prestations objet du présent marché sont fermes et non révisables. Toutefois, si le taux de la taxe sur la valeur ajoutée est modifié postérieurement à la date limite de remise des offres, le Maître d'Ouvrage répercute cette modification sur le prix de règlement.

ARTICLE N°6 : NATURE DES PRIX

Le présent marché est à prix unitaires.

Les sommes dues au titulaire sont calculées par application des prix unitaires portés au bordereau des prix - détail estimatif, aux quantités pour les prestations réellement exécutées conformément au marché.

Les prix du marché sont réputés comprendre toutes les dépenses résultant de l'exécution des prestations y compris tous les droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et assurer au prestataire de services une marge pour bénéfice et risques et d'une façon générale toutes les dépenses qui sont la conséquence nécessaire et directe de la livraison des fournitures.

ARTICLE N°7 : DROITS DE TIMBRES

Le titulaire acquitte les droits de timbre dus au titre du marché conformément à la législation en vigueur.



ARTICLE N°10 : DELAI D'EXECUTION ET PENALITES DE RETARD

Le délai contractuel pour l'exécution des prestations objet du présent marché est **de 60 jours (soixante jours) pour le lot unique**

Il commence à courir à compter de la date fixée par l'ordre de service de commencement des prestations objet du présent marché. Ce délai s'applique à l'achèvement de la livraison de la totalité des équipements et/ou fournitures incombant au titulaire.

Le délai contractuel reprend 7 jours à partir du lendemain du dépôt des équipements en question dans les locaux de l'OFPPT ;
Ce délai est celui que se réserve l'OFPPT pour la mise en œuvre des modalités de vérification de conformité technique objet de l'article 12 du présent CPS.

Tout article jugé non conforme par l'OFPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

L'O.F.P.P.T. s'engage à fournir au titulaire en temps voulu les documents de son ressort et qui sont nécessaires à l'accomplissement des formalités ci-dessus.

Pénalités de retard :

A défaut par le titulaire d'avoir terminé les prestations objet du marché dans le délai contractuel, il lui sera appliqué, sans mise en demeure préalable, une pénalité de Un pour mille (1/1000) du montant initial du marché, éventuellement majoré par les montants correspondants aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse et ce, par jour calendaire.

Le montant global des pénalités au titre des retards est plafonné à huit pour cent (8%) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Quand le montant des pénalités atteint ce plafond, l'autorité compétente se réserve le droit de résilier le marché dans les conditions prévues par l'article 79 du CCAGT.

ARTICLE N°9 : CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF.

Le cautionnement provisoire qui reste affecté à la garantie des engagements contractuels du titulaire du marché dans les cas prévus par l'article 18 § 1 du CCAGT est :

- **Lot unique : Cent cinquante mille DH (150 000 DH)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 18 du CCAGT.

Le montant du cautionnement définitif est fixé à trois pour cent (3%) du montant du marché arrondi au dirham supérieur.





Le cautionnement définitif doit être constitué dans les vingt (20) jours qui suivent la notification de l'approbation du marché.

N.B.: Les cautions personnelles et solidaires doivent être choisies parmi les établissements marocains agrès à cet effet conformément à la législation en vigueur.

ARTICLE N°10: LIVRAISON DES EQUIPEMENTS EN FAVEUR DU SITE BENEFICIAIRE.

Les équipements et/ou fournitures seront livrés aux sites bénéficiaires indiqués dans les tableaux de répartition en annexe. Toutefois, et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Si le Site Bénéficiaire est indisponible pour une livraison directe du matériel, l'OFPPT se réserve le droit de demander au Titulaire d'effectuer le Dépôt dans un Entrepôt dédié sur le périmètre urbain de Casablanca.

Toutefois, l'acheminement des équipements et/ou fournitures vers le Site Bénéficiaire est à la charge du Titulaire.

Avant de commencer les livraisons, le titulaire doit transmettre à l'OFPPT :

- Un planning prévisionnel de livraison au moins quinze jours avant le début des livraisons dans les sites bénéficiaires

Toutefois et pour des raisons exceptionnelles dûment justifiées et à la demande de l'OFPPT, la liste des sites bénéficiaires et la répartition dudit planning peut être modifiée sans impact sur les prix ou autres conditions des marchés.

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le responsable du centre bénéficiaire ou de l'entrepôt signe les bons de dépôt des articles livrés en précisant les dates de livraison.

Le titulaire doit communiquer à l'OFPPT le bon de dépôt contre accusé de réception, pour permettre aux services de l'OFPPT de planifier les opérations de vérification de conformité technique.

ARTICLE N°11 : MODALITES DE VERIFICATION DE CONFORMITE TECHNIQUE.

Sur la base du programme des livraisons, l'OFPPT organise les opérations de vérification de conformité technique du matériel livré dans le site bénéficiaire suivant un planning communiqué au titulaire.

En cas d'indisponibilité du Site bénéficiaire, les opérations de vérification de conformité technique seront effectuées dans l'Entrepôt dédié avant l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.



Il est bien entendu qu'en cas de livraison à l'entrepôt dédié, la vérification portera sur la conformité technique et les essais de mise en marche, tandis que l'installation et la mise en marche se feront sur le site bénéficiaire.

Une lettre d'engagement doit être signée par le titulaire afin d'effectuer les opérations d'installation nécessaire après l'acheminement du matériel vers le Site bénéficiaire.

Le retard enregistré dans l'opération de vérification de conformité technique et de réception, après livraison du matériel, sera à la charge de l'OFPPT et le délai d'exécution du marché sera prorogé en conséquence.

Le titulaire interviendra pour l'installation des différents équipements dans un délai de 7 jours qui commencera à courir à partir du lendemain de la saisie du titulaire par l'OFPPT l'informant du dépôt des équipements en question dans les locaux de ce dernier ;

Les opérations de transport, de chargement, de déchargement, de déballage et d'emballage sont à la charge exclusive du titulaire et sont effectuées sous sa responsabilité et ce dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié.

Le titulaire prend en charge les accessoires, les composants, la matière d'œuvre et toutes sujétions nécessaire à l'installation, la mise en service et aux différents essais de ces équipements.

Les articles jugés non-conformes sont récupérés séance tenante par le titulaire, ceux présentant des observations doivent faire l'objet de levée de réserves dans un délai maximum de **15 jours** qui commencera à courir à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des équipements concernés. Passé ce délai l'OFPPT n'est plus responsable des équipements et/ou fournitures en question.

Le titulaire mettra à la disposition du(es) représentant(s) de l'OFPPT la documentation technique, en langue française, nécessaire à la vérification de la conformité technique des équipement(s).

L'OFPPT procédera à la vérification de la conformité technique des équipements et/ou fournitures avec les spécifications du marché) (marque, référence, origine, dimensions, capacités, puissance, alimentation électrique, ...) dans les sites bénéficiaires et /ou l'entrepôt dédié, à la date prévue, en présence d'un représentant qualifié du titulaire devant être habilité à répondre aux remarques de la commission désignée par l'OFPPT.

La vérification de la conformité technique des articles livrés est sanctionnée par l'établissement d'un procès-verbal qui doit être signé par le(s) représentant(s) de l'OFPPT et du titulaire ayant participé à l'opération de vérification.

Toute divergence par rapport au marché doit être consignée dans le procès-verbal de vérification de conformité technique.

Une copie du procès-verbal de vérification de conformité technique est remise au représentant du titulaire séance tenante.



Tout équipement jugé non conforme par l'OFPPPT doit être remplacé, par le titulaire, dans le délai contractuel.

Le titulaire remettra aux représentants du site bénéficiaire 5 exemplaires originales des bons de livraison, afin de renseigner les numéros d'enregistrement dans les livres journal et inventaire dans le site bénéficiaire et /ou l'entrepôt dédié.

ARTICLE N°12 : MODALITES DE RECEPTION DES EQUIPEMENTS.

L'OFPPPT procédera à la réception dans le site bénéficiaire ou l'Entrepôt dédié :

- Du matériel sur la base du procès-verbal de vérification de conformité technique ;
- Des quantités livrées par rapport à celles du marché ;
- De la mise en marche du matériel si nécessaire.

La réception n'est prononcée qu'une fois l'équipement, vérifié conforme, satisfait aux essais exigés.

Les articles réceptionnés sont enregistrés dans le livre journal et éventuellement dans le livre d'inventaire. Les numéros du livre journal et d'inventaire sont portés sur le PV de réception.

ARTICLE N° 13: FORMATION.

Il n'est prévu de formation pour le lot unique

ARTICLE N°14 : RECEPTIONS PROVISOIRE ET DEFINITIVE.

1- Réception provisoire

La réception provisoire du marché n'est prononcée que lorsque tous les équipements et/ou fournitures sont livrés, vérifiés conformes et une fois tous les essais ont été déclarés satisfaisants par le(s) représentant(s) de l'OFPPPT.

La réception provisoire du marché correspondra à la dernière date de réception.

2- Réception définitive:

Le titulaire demandera à l'OFPPPT d'organiser la réception définitive vingt jours au plus tard avant l'expiration du délai de garantie.

Un planning de réception définitive sera communiqué par l'OFPPPT au titulaire en lui précisant les lieux et les dates de réceptions définitives.

Le titulaire prendra les dispositions nécessaires pour se faire représenter à ces opérations qui seront sanctionnées par un procès-verbal de réception définitive locale.



Si au moment de la réception définitive, il est reconnu que certaines réserves concernant la réparation ou le remplacement de l'article défectueux ayant fait l'objet d'une notification, le titulaire disposera d'un délai d'un (1) mois maximum pour réparer ou remplacer l'équipement déclaré défectueux.

Le délai de garantie des équipements et/ou fournitures concernés qui leur est directement lié est prolongé jusqu'à ce que ces réserves soient levées par le titulaire. A défaut, l'OFPPT peut effectuer les réparations ou remplacements aux frais du titulaire de marché ou prendre d'autres mesures correctives.

ARTICLE N°15 : MODE DE REGLEMENT.

Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par application des prix unitaires définis et établis pour chaque item par le titulaire aux quantités réellement exécutées et réceptionnées, conformément aux descriptions figurant au bordereau des prix-détail estimatif et aux conditions particulières du marché.

ARTICLE N°16 : MODALITES DE PAIEMENT.

Tous les prix du présent marché seront établis en tenant compte de toutes les taxes et charges diverses, y compris la taxe sur la valeur ajoutée "T.V.A", Toutefois et dans le cadre de l'article l'article 92 (I-6°) du Code Générale des impôts, les droits de la TVA sont exonérés au titre du présent marché.

A cet effet, le titulaire devra fournir à l'OFPPT une facture pro-forma globale égale à la valeur du marché pour permettre à l'ONDA d'obtenir l'attestation d'exonération de la TVA.

Sur la base de l'attestation d'exonération de la TVA délivrée par l'Administration fiscale Marocaine, le titulaire devra fournir les factures en Hors TVA portant la mention « exonération de la taxe sur la valeur ajoutée en vertu de l'article 92 (I-6°) du Code Général des Impôts. ».

Société Foncière CMC S.A. procédera au paiement des articles livrés et réceptionnés conformes.

Le titulaire adressera à l'Office les documents constituant le dossier de paiement suivants :

- Les Factures en cinq exemplaires originales portant la date de la facture, le numéro de la facture, l'objet et le numéro du marché, le(s) site(s) bénéficiaire (s), l'arrêté du montant de la facture en chiffre et en lettre.
- Les bons de dépôt portant les dates de livraison dûment signé et cacheté par les représentants du site bénéficiaire
- Les bons de livraison portant la date d'enregistrement et les numéros des livres journal et inventaire.
- Les Copies du PV de vérification de conformité technique.
- Les attestations d'exonération en TVA.
- Les attestations des polices d'assurances de l'année de l'exécution du marché.
- Le planning prévisionnel de livraison



- Le PV de la formation si le marché le prévoit.

Les sommes dues au titulaire seront réglées sur son compte dont le numéro est précisé dans l'acte d'engagement.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

Le Maître d'Ouvrage se libérera des sommes dues en exécution du présent marché en faisant donner crédit au compte ouvert au nom du prestataire indiqué sur l'acte d'engagement. Les paiements se feront sur la base du montant Hors Taxes, conformément aux dispositions prévues par la Code Générale des Impôts.

Dans le cas où ladite exonération n'est plus applicable, le Maître d'ouvrage paiera la TVA conformément aux règles de de droit commun.

Aussi, les prestations de service réalisées pour le compte du maître d'ouvrage par une entreprise non résidente sont soumises à l'impôt sur les sociétés au taux de 10% de ces prestations. Cet impôt est prélevé du montant desdites prestations sous forme de retenue à la source. Une copie de l'attestation du versement de cet impôt sera remise au prestataire, à sa demande. Pour les entreprises originaires de pays ayant signé avec le Maroc une convention destinée à éviter les doubles impositions, la retenue à la source est déductible des impôts dus dans leur pays d'origine.

Tout changement du numéro de compte doit faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE N°17 : UTILISATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS ET DIFFUSION DE RENSEIGNEMENTS.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications, des plans, dessins, tracés, échantillons ou information fournis par l'OFPPT ou en son nom et au sujet du marché à aucune personne autre qu'une personne employée par le titulaire à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution.

Le titulaire, sauf consentement préalable donné par écrit par l'OFPPT, n'utilisera aucun des documents et aucune des informations énumérés dans le paragraphe précédent, si ce n'est pour l'exécution du marché.

Tout document, autre que le marché lui-même, énuméré dans le 1er paragraphe demeurera la propriété de l'OFPPT et tous ses exemplaires seront renvoyés à l'OFPPT sur sa demande, une fois les obligations contractuelles du titulaire exécutées.

ARTICLE N°18 : BREVETS.

Le titulaire garantira la Société Foncière CMC S.A., contre toute réclamation des tiers touchant à la contrefaçon ou à l'exploitation non autorisée d'un brevet, d'une marque commerciale ou des droits de création industrielle résultant de l'emploi des équipements ou d'un de leurs éléments au MAROC.

ARTICLE N°19 : SOUS-TRAITANCE.





Toute sous-traitance éventuelle au titre de ce marché se fera dans les conditions de l'article n°141 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°20 : DOMICILE DU TITULAIRE.

Le titulaire du marché est tenu d'élire domicile au Maroc qu'il doit indiquer dans l'acte d'engagement ou le faire connaître au maître d'ouvrage Délégué dans le délai de quinze (15) jours à partir de la notification, qui lui est faite, de l'approbation de son marché.

Faute par lui d'avoir satisfait à cette obligation, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, le titulaire est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage Délégué, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

ARTICLE N°21 : VALIDITE DU MARCHE.

Le marché ne sera valable, définitif et exécutoire qu'après sa signature par l'autorité compétente de la Société Foncière CMC S.A. ou par son délégataire dûment désigné et son visa par le Contrôleur d'Etat, lorsque ledit visa est requis.

ARTICLE N°22 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE.

L'approbation du marché doit être notifiée à l'attributaire dans un délai maximum de soixante-quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 136 du règlement des marchés de l'OFPPT.

ARTICLE N°23 : GARANTIE.

Le titulaire garantit que tout équipement et/ou fourniture livré en exécution du marché est neuf, n'a jamais été utilisé, est du modèle le plus récent en service et inclue toutes les dernières améliorations en matière de conception et de matériau sauf si le marché en a disposé autrement.

Le titulaire garantit en outre que tout équipement et/ou fourniture livré en exécution du marché n'aura aucune défectuosité due à sa conception, aux matériaux utilisés ou à sa mise en œuvre (sauf dans le cas où la conception et/ou le matériau requis par les spécifications du marché), qui peut se révéler pendant l'utilisation normale de l'équipement livré, dans les conditions prévalant dans les établissements de la Société Foncière CMC S.A.



Pendant la période de garantie, les techniciens du fournisseur interviendront dans un délai de 15 jour à partir du lendemain de la notification au fournisseur par l'OFPPT des pannes des équipements concernés.

Les frais de récupération ou de remplacement des équipements défectueux sont à la charge exclusive de ce dernier.

ARTICLE N°24 : RETENUE DE GARANTIE.

Conformément à l'Article 64 du C.C.A.G-T, une retenue d'un dixième (1/10) sera effectuée sur le montant des acomptes.

La retenue de garantie cessera de croître lorsqu'elle aura atteint sept pour cent (7 %) du montant initial du marché augmenté le cas échéant du montant des avenants.

Toutefois, cette retenue de garantie pourra être remplacée, à la demande du titulaire, par une caution personnelle et solidaire dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

N.B : Pour le titulaire étranger, le cautionnement de la retenue de garantie doit être avalisé par une banque marocaine

ARTICLE N°25 : DELAI DE GARANTIE.

Le délai de garantie est fixé à Une année (01) pour les prestations objet du marché. Il court à partir de la date de la dernière réception provisoire de ces équipements sur le Site bénéficiaire.

Le délai de garantie suscitée concerne tous les items mentionnés dans le bordereau des prix – détail estimatif, et est exigé du titulaire après la date du procès-verbal de réception provisoire.

ARTICLE N°26 : RESTITUTION DES CAUTIONNEMENTS PROVISOIRE ET DEFINITIF ET PAIEMENT DE LA RETENUE DE GARANTIE.

En application des dispositions de l'article 19 du CCAGT, le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché ou la caution qui le remplace est libérée après que le titulaire aura réalisé le cautionnement définitif.

Le cautionnement définitif est restitué, sauf les cas d'application de l'article 79 du CCAGT, et le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent à la suite d'une mainlevée donnée par l'OFPPT dès la signature du procès-verbal de la réception définitive des équipements objet du marché.

ARTICLE N°27 : ASSURANCE ET RESPONSABILITES.

En application des dispositions de l'article 25 du CCAGT, le titulaire doit souscrire, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, les polices d'assurances qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du présent marché.



ARTICLE N° 28 : REGLEMENT DES CONTESTATIONS.

En cas de contestation entre l'administration et le titulaire, il sera fait recours à la procédure prévue par les articles 81, 82 et 84 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT). Si cette procédure ne permet pas le règlement du litige, celui-ci sera soumis à la juridiction marocaine compétente statuant en matière administrative, conformément à l'article 83 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Travaux (CCAGT).

ARTICLE N° 29 : NANTISSEMENT.

En cas de nantissement du marché, le Maître d'ouvrage remet au titulaire du marché, sur sa demande et contre récépissé, une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signée et indiquant que ladite copie est délivrée en unique exemplaire destiné à former titre pour le nantissement du marché public, conformément aux dispositions du dahir n° 1-15-05 du précisé que :

- + La liquidation des sommes dues par la Société Foncière CMC S.A. en exécution du présent marché sera opérée par les soins du Directeur Général de la Société Foncière CMC S.A. ou son délégataire.
- + Le fonctionnaire chargé de fournir au titulaire du futur marché ainsi qu'à bénéficier des nantissemments ou subrogations les renseignements, qui ont été prévus à l'article 8 du dahir susvisé.
- + Les paiements prévus au présent marché seront effectués par le Trésorier Payeur de l'OFPPT seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du présent marché.

Les frais de timbre et d'enregistrement de l'original du présent marché ainsi que de l'exemplaire unique sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE N°30 : RESILIATION DU MARCHÉ.

Le marché peut être résilié par la Société Foncière CMC S.A. en concertation avec l'OFPPT de plein droit dans tous les cas de figure prévus par les textes en vigueur (le Décret n° 2-14-394 du 06 Chaâbane 1437 (13 mai 2016) - CCAGT et règlement des marchés de l'OFPPT approuvé le 18 Chaâbane 1435 (16 Juin 2014).

ARTICLE 31 : MESURES COERCITIVES.

Il sera fait application des mesures coercitives prévues la CCAG-T, notamment celle prévues par son chapitre VIII.



CHAPITRE II : CLAUSES ET SPECIFICATIONS TECHNIQUES :

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Item n°	Désignation et caractéristiques techniques
1	<p>Ragréage Fourniture et pose d'une chape de reprise de niveau auto nivelant pour rattrapage des joints et des niveaux y compris rebouchage des trous et des parois périphériques. Préparation de du sol, grattage, ponçage.</p>
2	<p>Revêtement en Résine Fourniture et mise en œuvre d'une peinture époxydique au sol couleur aux choix de l'architecte sur Dalle béton surfacée Système : Peinture en dispersion aqueuse, classe Afnor NF T 36.005 Famille 1, classe 6b Mise en œuvre : Préparation de la surface à traiter par surfaçage mécanique, aspiration des poussières et des déchets en excès ;Brossage, Grenailage, Dépoussiérage à l'aspirateur industriel, Traitement de l'alcalinité du ciment, Rebouchage. Application au rouleau du primaire d'accrochage DUOPRIMER Comme promoteur d'adhésion sur support en béton et saupoudrage de quartz à refus (En présence de remontée d'eau sur le support ,un primaire spécifique sera nécessaire Application du mélange de résine époxy auto-lissante DUROLIVEL à la raclette crantée chargé de quartz calibré Application du rouleau d'ébulleur pour évacuer l'air excédent Application au rouleau du traitement de protection final en finition granulée DUROPOL</p>
3	<p>Revêtement en Flotex en lame Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé classique d'aspect velours ras en lame de classement U3.P3.E2.C*/U3s P3 E2 C* type FLOTEX Colour ou linear. Il amènera une efficacité acoustique de $\Delta Lw = 19$ dB.Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique dans une sous-couche PVC, il aura un traitement antimicrobien Sanitized® incorporé dans la masse ce qui renforcera les performances fongistatiques et bactériostatiques inhérentes à la structure du produit. De par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C*). Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme</p>





4	<p>Revêtement de sol en PVC Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique type FORBO certifié NF UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m classé U4 P4 E2/3 C2 type Sarlon trafic 19 dB, doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,67 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée. Le produit doit bénéficier d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL réduisant l'utilisation de détergent, permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray, lui conférant ainsi une excellente résistance aux taches. Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme.</p>
5	<p>Revêtement sol en moquette dalle Fourniture et pose d'un revêtement de sol en moquette, d'aspect velours tufté bouclé structuré à motifs format 50*50 cl, fibre aquafil, composition polyamide 100% recyclé teint en masse, Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme</p>
6	<p>Revêtement sol en flutex rouleaux Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé classique d'aspect velours ras rouleaux de classement U3 P3 E2 C* / U3s P3 E2 C* type FLOTEX Colour ou linear. Il amènera une efficacité acoustique de $\Delta Lw = 19$ dB. Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flochage électrostatique dans une sous-couche PVC, il aura un traitement antimicrobien Sanitized® incorporé dans la masse ce qui renforcera les performances fongistatiques et bactériostatiques inhérentes à la structure du produit. De par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C*). Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme</p>
7	<p>Revêtement en parquet Fourniture et pose d'un revêtement en parquet contre collé, en moyenne, l'épaisseur totale d'un parquet contrecollé est comprise entre 14 mm et 30 mm. Les parquets contrecollés comportent un parement en bois massif de plus de 2,5 mm. Les lames de parquet contrecollé sont généralement conçues pour être assemblées par rainure et languette ou autre système d'emboîtement sur les 4 côtés. Deux techniques de pose peuvent convenir à un parquet contrecollé : flottante ou collée.</p>
8	<p>Habillage en moulure PVC Fourniture et pose de moulures PVC d'une épaisseur et de 18mm, et d'une largeur qui varient entre 4cm et 12cm , finition suivant choix de l'architecte. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.</p>
9	<p>Plinthe en bois Fourniture et pose de plinthes périphériques en MDF haute qualité de 10mm d'épaisseur et de 7cm de hauteur, finition laqué suivant choix de l'architecte. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.</p>

[Signature]

[Signature]

[Signature]

10	<p>Plinthe en PVC Fourniture et pose de Plinthe en PVC moussé semi-rigide de FORBO FLOORING SYSTEMS hauteur varie entre 7mm et 10mm Epaisseur 15 mm lèvre de finition comprise, Mode de pose : Mise en œuvre et type de colle (type PU M25 ou colle de montage ref 3158) suivant préconisations du fabricant. Ces plinthes sont à poser après la mise en œuvre du revêtement de sol. Elles peuvent être grugée afin d'effectuer un angle sortant ou rentrant. Une coupe à 45° avec une boîte à onglet est également possible avec ce type de plinthe. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.</p>
11	<p>Revêtement en gazon synthétique Fourniture et pose d'un gazon synthétique tufté ou similaire, en Fibre monofilament PE droite & Fibre monofilament PP frisée, résistant aux UV, et d'un type de fil 4.200 / 8 dTex monofilament PE droit & 2.000 / 6 Dtex monofilament PP frisé. Qualité de fil : respecte l'environnement, sans plomb ni cadmium. Support primaire : Tissé noir, 100% PP, résistant aux UV, Velours 135 gr/m2. Finition : Latex noir à base de styrène-butadiène (SBR), avec perforations de drainage, Velours 760 gr/m2. Perméabilité à l'eau : 60 litres/minute/m² Hauteur de poil : 40 mm. Couleur : Mélange vert clair et foncé + thatch jute des champs. Largeur du rouleau : Largeur 200 cm. Ouvrage payé au mètre carré y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.</p>
12	<p>Barre de seuils Fourniture et pose Seuil de porte demi bombé adhésif de type ROMUS ou équivalent matière aluminium incolore largeur 40 mm longueur. Une colle adhésive supplémentaire sera à prévoir suivant la recommandation l'architecte de type tec 7 ou Fix-all afin de solidifier l'adhérence au sol. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, préparations, coupes, chutes, pose, fixation, nettoyage et toutes sujétions de mise en œuvre.</p>
13	<p>Cloison en HABITO Fourniture et pose d'une cloison en BA13-D72 composé d'une ossature métallique en montant M48, chaque parement est composé de double peaux BA13 HABITO de chaque côté y compris visserie, accessoires, bande à joint, enduit de reprise des joints et des finitions, bande de renfort d'angle et toutes sujétions.</p>
14	<p>Cloison amovible simple vitrage Fourniture et pose d'une cloison amovible en verre toute hauteur composée d'un profilé en aluminium type PYXEL SLIM enterré au niveau du sol et visible au niveau du plafond le remplissage est composé de simple vitrage stadip 4.4.2 sans store incorporé, la pose du vitrage est en pose droite bord à bord. La couleur des profils suivant choix de l'architecte.</p>

Handwritten signature

Handwritten mark

15	<p>Habillage en bois effet 3D Fourniture et pose d'un revêtement en bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.</p>
16	<p>Découpe lettrage su HDF Fourniture et pose d'un support en panneau de fibre en haute et moyenne densité de différentes format et d'épaisseur variante, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.</p>
17	<p>Habillage en bois découpé laser Fourniture et pose d'un revêtement en bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.</p>
18	<p>Habillage en métal découpé laser Fourniture et pose d'un habillage en feuille métallique en 25/10 en découpe laser suivant motif fourni y compris structure porteuse et fixation en structure métallique légère avec traitement antirouille. Le prix comprend également les motifs et les différentes découpes et la finition en peinture laqué RAL suivant choix de l'architecte.</p>
19	<p>Habillage en HPL Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux composites type FORMICA OU POLYREY posés en bord à bord sans joints apparent par collage directe sur support existant ou en contre collage sur support MDF de minimum 10mm, les planéités accentuées seront reprises en tasseaux de bois, le prix comprend la colle, la découpe, les baguettes d'angle et toutes accessoires.</p>
20	<p>Habillage en vinyl imprimé Fourniture et pose d'un habillage en impression numérique HD sur vinyle, le prix comprend la préparation du support la pose et la fixation par point d'accrochage ou par collage.</p>
21	<p>Habillage en bois OSB Fourniture et pose d'un revêtement en bois reconstitué OSB réalisé en panneau de récupération y compris structure de pose métallique ou en tasseau de bois, le prix comprend également la finition en vernis polyester.</p>
22	<p>Habillage en bois strié Fourniture et pose d'un revêtement en lame de bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm,, y compris encadrement en bois et/ou fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.</p>
23	<p>Habillage en feuille de pierre Fourniture et pose d'un habillage en feuille de pierre rétroéclairé. Le prix comprend la fourniture, la découpe, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions, l'échantillon a validé par l'architecte</p>




24	<p>Habillage en végétation stabilisée Fourniture et pose d'un mur végétal composé de mousse et/ou plante et de feuillage stabilisé en différents forme et coloris, y compris support de fixation en FOREX et/ou cadre périphérique. Composition suivant choix du client.</p>
25	<p>Habillage en liège effet 3D Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de liège en pose collé sur mur y compris préparation du support, finition des joints et baguette en aluminium dans les coins</p>
26	<p>Habillage en miroir teinté Fourniture et pose d'une glace miroir teinté à bords droit, de marque SAINT GOBAIN ou similaire, en pose collé sur polyester haute densité y compris film de protection anti éclat, y compris toute sujétion de pose ainsi que les trous de réservation.</p>
27	<p>Habillage en liège Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de liège d'une épaisseur de 3mm en pose collé sur mur y compris préparation du support, finition des joints et baguette supérieur en aluminium dans les coins.</p>
28	<p>Habillage en surface écritoire Crystal white, Black, Yellow... Fourniture et pose d'une surface d'écriture Crystal en revêtement panneaux laminé de haute pression composé de couche compact pour une épaisseur total de 12mm avec option magnétique avec couche de finition Glossy pour une surface antitache avec une réflexion de lumière d'une valeur de 88,8 résistant aux chocs et nettoyage facile. Le prix comprend la fourniture, la découpe au laser ou à la machine CNC, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions, le prix comprend l'impression numérique de motif. Ainsi que toute finition des bordures en toutes natures. Le prix comprend également la manutention, la découpe, les chutes, les habillages des retours et jambages et arrêtes d'angle. Echantillon à valider par le client.</p>
29	<p>Habillage en tole allucoband y compris découpe Fourniture et pose d'un habillage en tole allucoband suivant détails technique, . Le prix comprend la fourniture, la découpe au laser ou à la machine CNC, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions</p>
30	<p>Vitrophanie Fourniture et pose d'un film adhésif anti chaleur anti UV type LLUMAR ou équivalent y compris préparation du support, nettoyage des vitres, découpe et pose</p>
31	<p>Habillage en toile tendue rétro éclairé Habillage en toile tendu type BARRISOL ou similaire avec impression numérique suivant motif décoratif, le prix comprend tout accessoires de pose y compris réservations et découpes et lumières indirectes en bande à LED 4000K.</p>
32	<p>Habillage en papier peint Fourniture et pose d'un habillage en papier peint imprimé HD sur mesure, suivant choix de l'architecte, le prix comprend la colle et système de fixation mural et/ou plafond.</p>

M

W

33	<p>Habillage mur ou plafond en pregybel Faux plafond/ ou habillage lisse composé d'une série de plaques de plâtre PREGYBEL C10N8 vissées sur une série de fourrures S47 espacés de 50cm et suspendues à la dalle à travers des suspentes pivot, tiges filetées M6 et chevilles pour le plafond, ou collé pour l'habillage mural. La jonction des plaques est assurée à l'aide d'une bande a joint papier ou en fibre de verre et un enduit pour joint. Le prix comprend les joints creux et les retombés, le double voile, la double épaisseur les gorges lumineuses et toutes sujétions de pose de découpe et motif décoratif.</p>
34	<p>Suspension acoustique circulaire – carré – Rectangulaire Fourniture et pose de suspension acoustique de type TEXAA ou sur mesure en cube, en cercle ou en rectangle, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu acoustique y compris câble de suspension et fixation au plafond.</p>
35	<p>Suspension acoustique végétal Fourniture et pose de suspension acoustique de type TEXAA ou sur mesure en forme suivant détails technique, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en végétation stabilisée, y compris câble de suspension et fixation au plafond.</p>
36	<p>Pavé acoustique 0.60*0.60 cm Fourniture et pose de pavé acoustique de 60*60 sur mesure en forme carré, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu , le prix comprend également la colle et système de fixation sur dalle modulaires.</p>
37	<p>Pavé acoustique sur mesure Fourniture et pose de pavé acoustique sur mesure suivant détails technique, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu , le prix comprend également la colle et système de fixation sur dalle modulaires.</p>
38	<p>Lettre en végétal Fourniture et pose d'un support en panneau de fibre en haute et moyenne densité de différentes format et d'épaisseur variante revêtu d'une mousse végétal, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.</p>
39	<p>Citation en néon Fourniture et pose d'élément décoratif réalisé en tube fluo type France Néon ou similaire en différent coloris, taille rectangulaire variable entre 1000x500mm et 1500x700mm y compris raccordement.</p>
40	<p>Carte du monde en bois Fourniture et pose d'une carte du monde réalisé en bois essence suivant choix de l'architecte, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.</p>
41	<p>Fourniture et pose d'un tag petit format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>
42	<p>Fourniture et pose d'un tag moyen format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>

4

4

42

43	<p>Fourniture et pose d'un tag grand format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>
44	<p>Store a enrouleur manuel Fourniture et pose d'un store pour intérieur à enroulement manuel sur mesure composé d'un tube d'enroulement en acier galvanisé diamètre à étudier en fonction des longueurs (assurer un diamètre minimal généralisé à tous les stores) fixé sur pattes en acier galvanisé avec projection(à définir en fonction des longueurs et de manière à assurer un enroulement libre) avec cache de finition en thermoplastique antichoc. Le mécanisme à enroulement manuel de type MOTURA ou similaire par chaînette à bille en nylon à billes plastiques l'ensemble de couleur unis au choix de l'architecte d'intérieur, arrêt de chaîne et fermoir fourni monté sur tube d'axe avec points de fixations et enroulement d'une toile de type FERRARI SOLTIS de premier choix ou MERMET ou similaire posé avec barre de charge en aluminium thermo laqué. Y compris la fixation mural ou au plafond. La fixation doit répondre à une charge et une forte cadence d'utilisation. L'adjudicateur doit s'assurer des mesures sur sites et prendre en considération les dépassements réglementaires des 4 côtés des ouvertures.</p>
45	<p>Rideau wave Fourniture et pose de rideau wave en toile, sur un support en tringle de type simple ou double rail, Y compris la fixation mural ou au plafond. La fixation doit répondre à une charge et une forte cadence d'utilisation. L'adjudicateur doit s'assurer des mesures sur sites et prendre en considération les dépassements réglementaires des 4 côtés des ouvertures.</p>
46	<p>Peinture vinylique sur mur Fourniture et pose d'une peinture Les murs et plafonds intérieurs recevront une peinture ACRYMAT, sur peinture décapée, enduit lisse au mortier, mouluré ou crépis, sans plus-value, exécutée comme suit : Décapage total et systématique de la peinture ; Egrenage. Brossage. Ø Impression constituée par une couche d'imperméabilisation COLOPRIM. Ø Appliquer une couche de COLOVINYL 600 diluée à 10% d'eau, passée au rouleau. Ø Enduisage et ratissage avec 2 couches croisées de COLENDUIT. Ø Application d'une couche supplémentaire d'enduit COLOSTOP. Ø Ponçage. Ø Application d'une 1ère couche de peinture ACRYMAT diluée à 10%, passées au rouleau, en respectant un temps de séchage de douze heures minimum. Ø Application d'une 2ème couche de peinture ACRYMAT pure, non diluée, croisées, passées au rouleau, teinte choix des architectes. Cette peinture sera réelle, tous vides déduits, y compris fournitures, façon, échafaudages, main d'œuvre et toutes sujétions.</p>





47	<p>Peinture vinylique sur plafond Fourniture et pose d'une peinture Les murs et plafonds intérieurs recevront une peinture ACRYMAT, sur peinture décapée, enduit lisse au mortier, mouluré ou crépis, sans plus-value, exécutée comme suit : Décapage total et systématique de la peinture ; Egrenage. Brossage. Ø Impression constituée par une couche d'imperméabilisation COLOPRIM. Ø Appliquer une couche de COLOVINYL 600 diluée à 10% d'eau, passée au rouleau. Ø Enduisage et ratissage avec 2 couches croisées de COLENDUIT. Ø Application d'une couche supplémentaire d'enduit COLOSTOP. Ø Ponçage. Ø Application d'une 1ère couche de peinture ACRYMAT diluée à 10%, passées au rouleau, en respectant un temps de séchage de douze heures minimum. Ø Application d'une 2ème couche de peinture ACRYMAT pure, non diluée, croisées, passées au rouleau, teinte choix des architectes. Cette peinture sera réelle, tous vides déduits, y compris fournitures, façon, échafaudages, main d'œuvre et toutes sujétions.</p>
48	<p>Peinture décorative Peinture décoratif type Colorado en effet Béton ciré y compris préparation de surface, application de finition et cirage.</p>
49	<p>Adaptation CFO/CFA par espace Fourniture et pose de tous élément nécessaire en éclairage ou électricité suivant les plans fournis par l'architecte.</p>

Tableau de répartition :

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale
1	Ragréage	M2	4.550	4.550
2	Revêtement en Résine	M2	600	600
3	Revêtement en Flotex en lame	M2	100	100
4	Revêtement de sol en PVC	M2	3.200	3.200
5	Revêtement sol en moquette dalle	M2	300	300
6	Revêtement sol en FLOTEx rouleaux	M2	500	500
7	Revêtement en parquet	M2	40	40
8	Habillage en moulure PVC	M2	350	350
9	Plinthe en Bois	ML	1.400	1.400
10	Plinthe en PVC	ML	1.700	1.700

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale
11	Revêtement en gazon synthétique	M2	200	200
12	Barre de seuils	ML	500	500
13	Cloison en HABITO	M2	650	650
14	Cloison amovible simple vitrage	M2	70	70
15	Habillage en bois effet 3D	M2	100	100
16	Découpe lettrage sur HDF	M2	80	80
17	Habillage en Bois découpé laser	M2	150	150
18	Habillage en métal découpé laser	M2	55	55
19	Habilage en HPL	M2	200	200
20	Habillage en vinyle imprimé	M2	300	300
21	Habillage en bois OSB	M2	40	40
22	Habillage en bois strié	M2	130	130
23	Habillage en feuille de pierre	M2	45	45
24	Habillage en végétation stabilisée	M2	120	120
25	Habillage en liège effet 3D	M2	40	40
26	Habillage en miroir teinté	M2	45	45
27	Habillage en liège	M2	75	75
28	Habillage en surface écritoire Crystal white, black, yellow...	M2	80	80
29	Habillage en tole alucoband y compris découpe	M2	70	70
30	Vitrophanie	M2	75	75
31	Habillage en toile tendue imprimé rétro éclairé	M2	360	360
32	Habillage en papier peint	M2	60	60
33	Habillage mur ou plafond en PREGYBEL	M2	140	140
34	Suspension acoustique circulaire - Carré - Rectangulaire	U	70	70
35	Suspension acoustique Végétal	U	25	25
36	Pavé acoustique 0,60x0,60	U	110	110
37	Pavé acoustique sur mesure	U	85	85
38	Lettre en végétal	U	120	120
39	Citation en Neon	M2	150	150
40	Carte du monde en Bois	U	2	2
41	Fourniture et pose d'un Tag Petit format	U	20	20
42	Fourniture et pose d'un Tag moyen format	U	23	23
43	Fourniture et pose d'un Tag grand format	U	17	17
44	Store a enrouleur manuel	M2	2.700	2.700
45	Rideau wave	M2	150	150

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale
46	Peinture vinylique sur mur	M2	6.900	6.900
47	Peinture vinylique sur plafond	M2	3.740	3.740
48	Peinture décorative	M2	1.200	1.200
49	Adaptation CFO/CFA par espace	U	60	60

LE SOUMISSIONNAIRE	LE MAITRE D'OUVRAGE
Lu et accepté	 ABDELTIF AOURAGH Directeur de l'Approvisionnement et de la Logistique





Spécifications techniques des fournitures proposées par le concurrent pour le lot unique



H

5

17

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

- N.B : les soumissionnaires sont invités à remplir la case <<Proposition du soumissionnaire >> en précisant les caractéristiques du matériel proposé.
- Tout article ne répondant pas aux spécifications demandées sera déclaré non-conforme.
- Les colonnes « Désignations et caractéristiques techniques » et « Appréciation de l'administration » ne doivent pas être renseignées ou modifiées.
- Le concurrent est tenu de renseigner pour chaque item, la marque, la référence et les caractéristiques des fournitures proposées et ce, dans le cadre de la colonne « Proposition du soumissionnaire » et la ligne correspondante à l'item.
- Les valeurs des dimensions, longueurs, capacités,..... Doivent être renseignées d'une manière précise dans la colonne « Proposition du soumissionnaire ».
- Les marques commerciales, références au catalogue, appellation, brevet, conception, type, origine ou producteurs particuliers qui sont spécifiés au niveau de « Désignation et caractéristiques techniques » ne le sont qu'à défaut d'autre moyen suffisamment précis et intelligible de décrire les caractéristiques des prestations requises. Les prestations ayant des caractéristiques équivalentes et qui présentent une performance et qualité au moins égales à celles qui sont exigées seront jugées conformes.

Item n°	Désignation et caractéristiques techniques	Proposition du soumissionnaire	Appréciation de l'administration
1	Ragréage Fourniture et pose d'une chape de reprise de niveau auto nivelant pour rattrapage des joints et des niveaux y compris rebouchage des trous et des parois périphériques. Préparation de du sol, grattage, ponçage.		
2	Revêtement en Résine Fourniture et mise en œuvre d'une peinture époxydique au sol couleur aux choix de l'architecte sur Dalle béton surfacée Système : Peinture en dispersion aqueuse, classe Afnor NF T 36.005 Famille 1, classe 6b Mise en œuvre : Préparation de la surface à traiter par surfaçage mécanique, aspiration des poussières et des déchets en excès ;Brossage, Grenailage, Dépoussiérage à l'aspirateur industriel, Traitement de l'alcalinité du ciment, Rebouchage. Application au rouleau du primaire d'accrochage DUOPRIMER Comme promoteur d'adhésion sur support en béton et saupoudrage de quartz à refus (En présence de remontée d'eau sur le support ,un primaire spécifique sera nécessaire Application du mélange de résine époxy auto-lissante DUROLIVEL à la raclette crantée chargée de quartz calibré Application du rouleau d'ébulleur pour évacuer l'air excédent Application au rouleau du traitement de protection final en finition granulée DUROPOL		

Handwritten signature

Handwritten mark

Handwritten mark

3	<p>Revêtement en Flotex en lame Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé classique d'aspect velours ras en lame de classement U3 P3 E2 C* / U3s P3 E2 C* type FLOTEX Colour ou linear. Il amènera une efficacité acoustique de $\Delta Lw = 19$ dB. Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique dans une sous-couche PVC, il aura un traitement antimicrobien Sanitized® incorporé dans la masse ce qui renforcera les performances fongistatiques et bactériostatiques inhérentes à la structure du produit. De par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible, lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C*). Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme</p>		
4	<p>Revêtement de sol en PVC Fourniture et pose d'un revêtement de sol PVC acoustique type FORBO certifié NF UPEC.A+ : 19 dB en lés de 2 m classé U4 P4 E2/3 C2 type Sarlon trafic 19 dB, doté d'une couche d'usure compacte transparente de 0,67 mm, avec armature en voile de verre sur dossier de mousse renforcée. Le produit doit bénéficier d'une protection de surface polyuréthane OVERCLEAN XL réduisant l'utilisation de détergent, permettant d'éviter toute métallisation ou entretien par méthode spray, lui conférant ainsi une excellente résistance aux taches. Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme.</p>		
5	<p>Revêtement sol en moquette dalle Fourniture et pose d'un revêtement de sol en moquette, d'aspect velours tufté bouclé structuré à motifs format 50*50 cl, fibre aquafil, composition polyamide 100% recyclé teint en masse, Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme</p>		
6	<p>Revêtement sol en flotex rouleaux Fourniture et pose d'un revêtement de sol textile floqué imprimé classique d'aspect velours ras rouleaux de classement U3 P3 E2 C* / U3s P3 E2 C* type FLOTEX Colour ou linear. Il amènera une efficacité acoustique de $\Delta Lw = 19$ dB. Composé d'environ 80 millions en fibres de polyamide 6.6/m² implantées par flocage électrostatique dans une sous-couche PVC, il aura un traitement antimicrobien Sanitized® incorporé dans la masse ce qui renforcera les performances fongistatiques et bactériostatiques inhérentes à la structure du produit. De par sa composition et sa structure, le produit devra être 100 % imperméable, 100 % imputrescible,</p>		





	lavable à l'eau et résistant aux agents tâchant et détergents (C*). Le prix comprend la découpe, les chutes et la réalisation suivant le motif conçu, il comprend également la remise en état du sol, et forme		
7	Revêtement en parquet Fourniture et pose d'un revêtement en parquet contre collé, en moyenne, l'épaisseur totale d'un parquet contrecollé est comprise entre 14 mm et 30 mm. Les parquets contrecollés comportent un parement en bois massif de plus de 2,5 mm. Les lames de parquet contrecollé sont généralement conçues pour être assemblées par rainure et languette ou autre système d'emboîtement sur les 4 côtés. Deux techniques de pose peuvent convenir à un parquet contrecollé : flottante ou collée.		
8	Habillage en moulure PVC Fourniture et pose de moulures PVC d'une épaisseur et de 18mm, et d'une largeur qui varient entre 4cm et 12cm , finition suivant choix de l'architecte. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
9	Plinthe en bois Fourniture et pose de plinthes périphériques en MDF haute qualité de 10mm d'épaisseur et de 7cm de hauteur, finition laqué suivant choix de l'architecte. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
10	Plinthe en PVC Fourniture et pose de Plinthe en PVC moussé semi-rigide de FORBO FLOORING SYSTEMS hauteur varie entre 7mm et 10mm Epaisseur 15 mm lèvre de finition comprise, Mode de pose : Mise en œuvre et type de colle (type PU M25 ou colle de montage ref 3158) suivant préconisations du fabricant. Ces plinthes sont à poser après la mise en œuvre du revêtement de sol. Elles peuvent être grugée afin d'effectuer un angle sortant ou rentrant. Une coupe à 45° avec une boîte à onglet est également possible avec ce type de plinthe. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.		
11	Revêtement en gazon synthétique Fourniture et pose d'un gazon synthétique tufté ou similaire, en Fibre monofilament PE droite & Fibre monofilament PP frisée, résistant aux UV, et d'un type de fil 4.200 / 8 dTex monofilament PE droit & 2.000 / 6 Dtex monofilament PP frisée.		

4

W

113

	<p>Qualité de fil : respecte l'environnement, sans plomb ni cadmium. Support primaire : Tissé noir, 100% PP, résistant aux UV, Velours 135 gr/m2. Finition : Latex noir à base de styrène-butadiène (SBR), avec perforations de drainage, Velours 760 gr/m2. Perméabilité à l'eau : 60 litres/minute/m² Hauteur de poil : 40 mm. Couleur : Mélange vert clair et foncé + thatch jute des champs. Largeur du rouleau : Largeur 200 cm. Ouvrage payé au mètre carré y compris fourniture, coupes, chutes, colle, pose, finitions, protection jusqu'à la réception provisoire et toutes sujétions.</p>		
12	<p>Barre de seuils Fourniture et pose Seuil de porte demi bombé adhésif de type ROMUS ou équivalent matière aluminium incolore largeur 40 mm longueur. Une colle adhésive supplémentaire sera à prévoir suivant la recommandation l'architecte de type tec 7 ou Fix-all afin de solidifier l'adhérence au sol. Ouvrage payé au mètre linéaire y compris fourniture, préparations, coupes, chutes, pose, fixation, nettoyage et toutes sujétions de mise en œuvre.</p>		
13	<p>Cloison en HABITO Fourniture et pose d'une cloison en BA13-D72 composé d'une ossature métallique en montant M48, chaque parement est composé de double peaux BA13 HABITO de chaque côté y compris visserie, accessoires, bande à joint, enduit de reprise des joints et des finitions, bande de renfort d'angle et toutes sujétions.</p>		
14	<p>Cloison amovible simple vitrage Fourniture et pose d'une cloison amovible en verre toute hauteur composée d'un profilé en aluminium type PYXEL SLIM enterré au niveau du sol et visible au niveau du plafond le remplissage est composé de simple vitrage stadip 4.4.2 sans store incorporé, la pose du vitrage est en pose droite bord à bord. La couleur des profils suivant choix de l'architecte.</p>		
15	<p>Habillage en bois effet 3D Fourniture et pose d'un revêtement en bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.</p>		
16	<p>Découpe lettrage su HDF Fourniture et pose d'un support en panneau de fibre en haute et moyenne densité de différentes format et d'épaisseur variante, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions</p>		

	de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.		
17	Habillage en bois découpé laser Fourniture et pose d'un revêtement en bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm découpé en laser suivant motif, y compris encadrement en bois et fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.		
18	Habillage en métal découpé laser Fourniture et pose d'un habillage en feuille métallique en 25/10 en découpe laser suivant motif fourni y compris structure porteuse et fixation en structure métallique légère avec traitement antirouille. Le prix comprend également les motifs et les différentes découpes et la finition en peinture laqué RAL suivant choix de l'architecte.		
19	Habillage en HPL Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux composites type FORMICA OU POLYREY posés en bord à bord sans joints apparent par collage directe sur support existant ou en contre collage sur support MDF de minimum 10mm, les planétés accentuées seront reprises en tasseaux de bois, le prix comprend la colle, la découpe, les baguettes d'angle et toutes accessoires.		
20	Habillage en vinyl imprimé Fourniture et pose d'un habillage en impression numérique HD sur vinyle, le prix comprend la préparation du support la pose et la fixation par point d'accrochage ou par collage.		
21	Habillage en bois OSB Fourniture et pose d'un revêtement en bois reconstitué OSB réalisé en panneau de récupération y compris structure de pose métallique ou en tasseau de bois, le prix comprend également la finition en vernis polyester.		
22	Habillage en bois strié Fourniture et pose d'un revêtement en lame de bois d'essence suivant détail technique contrecollé sur support en MDF de 20 mm,, y compris encadrement en bois et/ou fixation au sol et au plafond. L'ensemble suivant plan de détail et schéma en annexe. Coloris et finition au choix de l'architecte.		
23	Habillage en feuille de pierre Fourniture et pose d'un habillage en feuille de pierre rétroéclairé. Le prix comprend la fourniture, la découpe, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions, l'échantillon a validé par l'architecte		

M

W

24	<p>Habillage en végétation stabilisée Fourniture et pose d'un mur végétal composé de mousse et/ou plante et de feuillage stabilisé en différents forme et coloris, y compris support de fixation en FOREX et/ou cadre périphérique. Composition suivant choix du client.</p>		
25	<p>Habillage en liège effet 3D Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de liège en pose collé sur mur y compris préparation du support, finition des joints et baguette en aluminium dans les coins</p>		
26	<p>Habillage en miroir teinté Fourniture et pose d'une glace miroir teinté à bords droit, de marque SAINT GOBAIN ou similaire, en pose collé sur polyester haute densité y compris film de protection anti éclat, y compris toute sujétion de pose ainsi que les trous de réservation.</p>		
27	<p>Habillage en liège Fourniture et pose d'un revêtement mural en panneaux de liège d'une épaisseur de 3mm en pose collé sur mur y compris préparation du support, finition des joints et baguette supérieur en aluminium dans les coins.</p>		
28	<p>Habillage en surface écritoire Crystal white, Black, Yellow... Fourniture et pose d'une surface d'écriture Crystal en revêtement panneaux laminé de haute pression composé de couche compact pour une épaisseur total de 12mm avec option magnétique avec couche de finition Glossy pour une surface antitache avec une réflexion de lumière d'une valeur de 88,8 résistant aux chocs et nettoyage facile. Le prix comprend la fourniture, la découpe au laser ou à la machine CNC, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions, le prix comprend l'impression numérique de motif. Ainsi que toute finition des bordures en toutes natures. Le prix comprend également la manutention, la découpe, les chutes, les habillages des retours et jambages et arrêtes d'angle. Echantillon à valider par le client.</p>		
29	<p>Habillage en tole allucoband y compris découpe Fourniture et pose d'un habillage en tole allucoband suivant détails technique, . Le prix comprend la fourniture, la découpe au laser ou à la machine CNC, les chutes, la quincaillerie et accessoires de pose ainsi que tout sujétions</p>		
30	<p>Vitrophanie Fourniture et pose d'un film adhésif anti chaleur anti UV type LLUMAR ou équivalent y compris préparation du support, nettoyage des vitres, découpe et pose</p>		
31	<p>Habillage en toile tendue rétro éclairé Habillage en toile tendu type BARRISOL ou similaire avec impression numérique suivant motif décoratif, le prix comprend</p>		

M

W

H

	<p>tout accessoires de pose y compris réservations et découpes et lumières indirectes en bande à LED 4000K.</p>		
32	<p>Habillage en papier peint Fourniture et pose d'un habillage en papier peint imprimé HD sur mesure, suivant choix de l'architecte, le prix comprend la colle et système de fixation mural et/ou plafond.</p>		
33	<p>Habillage mur ou plafond en pregybel Faux plafond/ ou habillage lisse composé d'une série de plaques de plâtre PREGYBEL C10N8 vissées sur une série de fourrures S47 espacés de 50cm et suspendues à la dalle à travers des suspentes pivot, tiges filetées M6 et chevilles pour le plafond, ou collé pour l'habillage mural. La jonction des plaques est assurée à l'aide d'une bande a joint papier ou en fibre de verre et un enduit pour joint. Le prix comprend les joints creux et les retombés, le double voile, la double épaisseur les gorges lumineuses et toutes sujétions de pose de découpe et motif décoratif.</p>		
34	<p>Suspension acoustique circulaire – carré – Rectangulaire Fourniture et pose de suspension acoustique de type TEXAA ou sur mesure en cube, en cercle ou en rectangle, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu acoustique y compris câble de suspension et fixation au plafond.</p>		
35	<p>Suspension acoustique végétal Fourniture et pose de suspension acoustique de type TEXAA ou sur mesure en forme suivant détails technique, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en végétation stabilisée, y compris câble de suspension et fixation au plafond.</p>		
36	<p>Pavé acoustique 0.60*0.60 cm Fourniture et pose de pavé acoustique de 60*60 sur mesure en forme carré, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu , le prix comprend également la colle et système de fixation sur dalle modulaires.</p>		
37	<p>Pavé acoustique sur mesure Fourniture et pose de pavé acoustique sur mesure suivant détails technique, fabriqué en mousse mélamine et d'un revêtement en tissu , le prix comprend également la colle et système de fixation sur dalle modulaires.</p>		
38	<p>Lettre en végétal Fourniture et pose d'un support en panneau de fibre en haute et moyenne densité de différentes format et d'épaisseur variante revêtu d'une mousse végétal, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.</p>		

39	<p>Citation en néon Fourniture et pose d'élément décoratif réalisé en tube fluo type France Néon ou similaire en différent coloris, taille rectangulaire variable entre 1000x500mm et 1500x700mm y compris raccordement.</p>		
40	<p>Carte du monde en bois Fourniture et pose d'une carte du monde réalisé en bois essence suivant choix de l'architecte, le prix comprend la découpe en machine CNC pour des arrêtes net, système de fixation, quincaillerie et accessoires et toutes sujétions de pose. Les jonctions entre panneaux doivent être d'une planéité parfaite et rebouchage en mastic colle, Le prix comprend la manutention, la découpe, les chutes. Echantillon à valider par le client.</p>		
41	<p>Fourniture et pose d'un tag petit format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>		
42	<p>Fourniture et pose d'un tag moyen format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>		
43	<p>Fourniture et pose d'un tag grand format Réalisation d'un tag décoratif type STREETART réalisé par un artiste confirmé (Référence à fournir) suivant motif approuvé par le client.</p>		
44	<p>Store à enrouleur manuel Fourniture et pose d'un store pour intérieur à enroulement manuel sur mesure composé d'un tube d'enroulement en acier galvanisé diamètre à étudier en fonction des longueurs (assurer un diamètre minimal généralisé à tous les stores) fixé sur pattes en acier galvanisé avec projection(à définir en fonction des longueurs et de manière à assurer un enroulement libre) avec cache de finition en thermoplastique antichoc. Le mécanisme à enroulement manuel de type MOTURA ou similaire par chaînette à bille en nylon à billes plastiques l'ensemble de couleur unis au choix de l'architecte d'intérieur, arrêt de chaîne et fermoir fourni monté sur tube d'axe avec points de fixations et enroulement d'une toile de type FERRARI SOLTIS de premier choix ou MERMET ou similaire posé avec barre de charge en aluminium thermo laqué. Y compris la fixation mural ou au plafond. La fixation doit répondre à une charge et une forte cadence d'utilisation. L'adjudicateur doit s'assurer des mesures sur sites et prendre en considération les dépassements réglementaires des 4 côtés des ouvertures.</p>		

45	<p>Rideau wave Fourniture et pose de rideau wave en toile, sur un support en tringle de type simple ou double rail, Y compris la fixation mural ou au plafond. La fixation doit répondre à une charge et une forte cadence d'utilisation. L'adjudicateur doit s'assurer des mesures sur sites et prendre en considération les dépassements réglementaires des 4 côtés des ouvertures.</p>		
46	<p>Peinture vinylique sur mur Fourniture et pose d'une peinture Les murs et plafonds intérieurs recevront une peinture ACRYMAT, sur peinture décapée, enduit lisse au mortier, mouluré ou crépis, sans plus-value, exécutée comme suit : Décapage total et systématique de la peinture ; Egrenage. Brossage. Ø Impression constituée par une couche d'imperméabilisation COLOPRIM. Ø Appliquer une couche de COLOVINYL 600 diluée à 10% d'eau, passée au rouleau. Ø Enduisage et ratissage avec 2 couches croisées de COLENDUIT. Ø Application d'une couche supplémentaire d'enduit COLOSTOP. Ø Ponçage. Ø Application d'une 1ère couche de peinture ACRYMAT diluée à 10%, passées au rouleau, en respectant un temps de séchage de douze heures minimum. Ø Application d'une 2ème couche de peinture ACRYMAT pure, non diluée, croisées, passées au rouleau, teinte choix des architectes. Cette peinture sera réelle, tous vides déduits, y compris fournitures, façon, échafaudages, main d'œuvre et toutes sujétions.</p>		
47	<p>Peinture vinylique sur plafond Fourniture et pose d'une peinture Les murs et plafonds intérieurs recevront une peinture ACRYMAT, sur peinture décapée, enduit lisse au mortier, mouluré ou crépis, sans plus-value, exécutée comme suit : Décapage total et systématique de la peinture ; Egrenage. Brossage. Ø Impression constituée par une couche d'imperméabilisation COLOPRIM. Ø Appliquer une couche de COLOVINYL 600 diluée à 10% d'eau, passée au rouleau. Ø Enduisage et ratissage avec 2 couches croisées de COLENDUIT. Ø Application d'une couche supplémentaire d'enduit COLOSTOP.</p>		

	<p>Ø Ponçage.</p> <p>Ø Application d'une 1ère couche de peinture ACRYMAT diluée à 10%, passées au rouleau, en respectant un temps de séchage de douze heures minimum.</p> <p>Ø Application d'une 2ème couche de peinture ACRYMAT pure, non diluée, croisées, passées au rouleau, teinte choix des architectes.</p> <p>Cette peinture sera réelle, tous vides déduits, y compris fournitures, façon, échafaudages, main d'œuvre et toutes sujétions.</p>		
48	<p>Peinture décorative</p> <p>Peinture décoratif type Colorado en effet Béton ciré y compris préparation de surface, application de finition et cirage.</p>		
49	<p>Adaptation CFO/CFA par espace</p> <p>Fourniture et pose de tous élément nécessaire en éclairage ou électricité suivant les plans fournis par l'architecte.</p>		

BORDEREAU DES PRIX – DETAIL ESTIMATIF

La réalisation des travaux d'habillage et traitement de surface destinés à la Cité des Métiers et des Compétences en lot unique

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale	(2) Prix Unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTVA A (3) = (1) x (2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5) = (3) + (4)
Article n°1	Ragréage	M2	4.550	4.550				
Article n°2	Revêtement en Résine	M2	600	600				
Article n°3	Revêtement en Flotex en lame	M2	100	100				
Article n°4	Revêtement de sol en PVC	M2	3.200	3.200				
Article n°5	Revêtement sol en moquette dalle	M2	300	300				
Article n°6	Revêtement sol en FLOTEX rouleaux	M2	500	500				
Article n°7	Revêtement en parquet	M2	40	40				
Article n°8	Habillage en moulure PVC	M2	350	350				
Article n°9	Plinthe en Bois	ML	1.400	1.400				
Article n°10	Plinthe en PVC	ML	1.700	1.700				
Article n°11	Revêtement en gazon synthétique	M2	200	200				
Article n°12	Barre de seuils	ML	500	500				

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale	(2) Prix Unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTV A (3)= (1) x (2)	(4) TVA Appl quée sur (3)	(5) Montant TTC (5)= (3) + (4)
Article n°13	Cloison en HABITO	M2	650	650				
Article n°14	Cloison amovible simple vitrage	M2	70	70				
Article n°15	Habillage en bois effet 3D	M2	100	100				
Article n°16	Découpe lettrage sur HDF	M2	80	80				
Article n°17	Habillage en Bois découpé laser	M2	150	150				
Article n°18	Habillage en métal découpé laser	M2	55	55				
Article n°19	Habilage en HPL	M2	200	200				
Article n°20	Habillage en vinyle imprimé	M2	300	300				
Article n°21	Habillage en bois OSB	M2	40	40				
Article n°22	Habillage en bois strié	M2	130	130				
Article n°23	Habillage en feuille de pierre	M2	45	45				
Article n°24	Habillage en végétation stabilisée	M2	120	120				
Article n°25	Habillage en liège effet 3D	M2	40	40				
Article n°26	Habillage en miroir teinté	M2	45	45				
Article n°27	Habillage en liège	M2	75	75				
Article n°28	Habillage en surface écritoire Crystal white, black, yellow...	M2	80	80				
Article n°29	Habillage en tole alucoband y compris découpe	M2	70	70				
Article n°30	Vitrophanie	M2	75	75				
Article n°31	Habillage en toile tendue imprimé rétro éclairé	M2	360	360				
Article n°32	Habillage en papier peint	M2	60	60				

Item N°	Désignations	Unité	CMC Casa	(1) Qté Totale	(2) Prix Unitaire HT/HDD/HTVA	(3) Prix total HT/HDD/HTV A (3)= (1) x (2)	(4) TVA Appliquée sur (3)	(5) Montant TTC (5)= (3) + (4)
Article n°33	Habillage mur ou plafond en PREGYBEL	M2	140	140				
Article n°34	Suspension acoustique circulaire - Carré - Rectangulaire	U	70	70				
Article n°35	Suspension acoustique Végétal	U	25	25				
Article n°36	Pavé acoustique 0,60x0,60	U	110	110				
Article n°37	Pavé acoustique sur mesure	U	85	85				
Article n°38	Lettre en végétal	U	120	120				
Article n°39	Citation en Neon	M2	150	150				
Article n°40	Carte du monde en Bois	U	2	2				
Article n°41	Fourniture et pose d'un Tag Petit format	U	20	20				
Article n°42	Fourniture et pose d'un Tag moyen format	U	23	23				
Article n°43	Fourniture et pose d'un Tag grand format	U	17	17				
Article n°44	Store a enrouleur manuel	M2	2.700	2.700				
Article n°45	Rideau wave	M2	150	150				
Article n°46	Peinture vinylique sur mur	M2	6.900	6.900				
Article n°47	Peinture vinylique sur plafond	M2	3.740	3.740				
Article n°48	Peinture décorative	M2	1.200	1.200				
Article n°49	Adaptation CFO/CFA par espace	U	60	60				
Montant Total								